



Bureau d'études et conseils en Environnement
Développement local en France, Méditerranée et Corse

Pre diagnostic environnemental relatif a la demande d'examen au cas par cas prealable a la realisation eventuelle d'une e valuation environnementale selon l'article R. 122-3 du code de l'environnement, concernant le projet du Domaine U CAMPU - Construction d'un ensemble immobilier de 21 batiments - sur la commune de Brando et developpe par la SARL Mucchitana

Avril 2022



S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement & Développement local

Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)

Tel : +33(0)617 150 478

E-mail : moneglia@endemys.com

Web : <http://www.endemys.com>

SARL au capital de 2000 euros

R.C.S. BASTIA 513 830 919

SIRET : 513 830 919 00017

Code NAF : 7120B

Table des matières

1	Introduction	7
2	Description du projet	8
2.1	<i>Intitulé et localisation du projet</i>	8
2.2	<i>Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s).....</i>	11
2.3	<i>Caractéristiques générales du projet</i>	11
2.3.1	Présentation du terrain et de ses abords	11
2.3.2	Présentation du projet	13
2.3.3	Description des travaux	23
2.3.4	Insertion du projet dans son environnement	23
2.4	<i>Réglementation et rubrique de la nomenclature à laquelle est soumis le projet.....</i>	27
3	Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée	28
3.1	<i>Milieu naturel.....</i>	28
3.1.1	Zonages écologiques	28
3.1.2	Trame verte et bleu de Corse	30
3.1.3	Milieux aquatiques ou humides	30
3.1.4	Habitats naturels	31
3.1.5	Espèces végétales	33
3.1.6	Espèces animales	33
3.2	<i>Milieu physique</i>	42
3.2.1	Climatologie	42
3.2.2	Eaux.....	43
3.2.3	Topographie et géomorphologie.....	46
3.2.4	Sols et sous-sols	47
3.3	<i>Milieu humain et socio-économique</i>	48
3.3.1	Description des activités humaines et du fonctionnement de la zone	48
3.3.2	Données d'aménagement	52
3.3.3	Nuisances et pollutions	57
3.4	<i>Milieu paysager.....</i>	59
3.4.1	Description du caractère paysager	59
3.4.2	Zonages paysagers (sites/monuments classés/inscrit, etc.)	65
3.4.3	Covisibilités	68
4	Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles	69

4.1	<i>Incidences potentielles du projet</i>	69
4.1.1	Sur les ressources	69
4.1.2	Sur le milieu naturel.....	70
4.1.3	Sur les risques	71
4.1.4	Sur les nuisances.....	72
4.1.5	Sur les émissions	73
4.1.6	Sur le patrimoine / le cadre de vie / la population	73
4.2	<i>Incidences cumulées du projet avec d'autres projets existants ou approuvés</i>	74
5	Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine	75

Liste des figures et tableaux :

Figure 1.	Localisation du projet ORTHOPHOTO (Source : IGN).....	9
Figure 2.	Localisation du projet SCAN 25 (Source : IGN)	10
Figure 3.	Plan de situation/Extrait cadastral.....	12
Figure 4.	Plan de masse du projet.....	16
Figure 5.	Plan de masse/réseaux	17
Figure 6.	Plan de masse/végétation	18
Figure 7.	Coupes du projet	19
Figure 8.	Façades zones 1 et 2	20
Figure 9.	Façades zone 2.....	21
Figure 10.	Façades zone 3.....	22
Figure 11.	Photographies de l'environnement proche.....	23
Figure 12.	Photographies de l'environnement lointain	24
Figure 13.	Insertions paysagères	25
Figure 14.	Perspectives 3D	26
Figure 15.	Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000	29
Figure 16.	Localisation du projet vis-à-vis des zonages écologiques autre que Natura 2000	29
Figure 17.	Localisation du point d'eau présent sur les emprises du projet	30
Figure 18.	<i>Point d'eau présent sur les emprises du projet</i>	31
Figure 19.	Carte de végétation (source : Conservatoire Botanique National de Corse) (1/2)	32
Figure 20.	Carte de végétation (source : Conservatoire Botanique National de Corse) (2/2)	32
Figure 21.	Localisation des observations de l'avifaune patrimoniale dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence	36
Figure 22.	Cartographie des habitats attractifs pour l'avifaune dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence	37

Figure 23. Ronciers favorables à la nidification de l'avifaune.....	38
Figure 24. Boisements clairs de chênes lièges favorables à la nidification de l'avifaune.....	38
Figure 25. Ruine favorable aux geckos et lézards	39
Figure 26. Ruine pouvant abriter des lézards diurnes et des geckos.....	39
Figure 27. Souches favorables aux reptiles	39
Figure 28. Aire de répartition diffuse de la tortue d'Hermann (en jaune) (Source : CEN CORSE)	40
<i>Figure 29. Point d'eau favorable à la reproduction du discoglosse sarde</i>	<i>40</i>
Figure 30. Données climatologiques sur les températures (Source : infoclimat)	42
Figure 31. Données climatologiques sur les précipitations (Source : infoclimat)	43
Figure 32. Données climatologiques sur les vents (Source : infoclimat)	43
Figure 33. Localisation du point d'eau présent sur les emprises du projet	44
Figure 34. Réseau hydrographique	45
Figure 35. Point d'eau sous terrain au niveau de la zone d'emprise du projet (Source ENDEMYS d'après les données infoterre).....	46
Figure 36. Carte du relief (Source : topographique-maps).....	47
Figure 37. Profils topographiques représentatifs (Source : Géoportail).....	47
Figure 38. Géologie au niveau de la zone d'emprise du projet (Source : infoterre).....	48
Figure 39. Activités humaines et fonctionnement de la zone du projet.....	49
Figure 40. Occupation du sol (Source : Corin Land Cover).....	50
Figure 41. Desserte de la zone.....	51
Figure 42. Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de Brando	53
Figure 43. Règlement de la zone UCa du PLU de Brando.....	53
Figure 44. Destination générale des sols du PADDUC (Source : AUE)	54
Figure 45. PPRn/AZI Brando.....	55
Figure 46. Aléa amiante environnemental	56
Figure 47. Zonages règlementaires du patrimoine culturel. (Source : Atlas des patrimoines)	56
Figure 48. Zone archéologique sensible	57
Figure 49. Mesures de qualité de l'air de la station péri-urbaine de Montesoru	58
Figure 50. Bloc diagramme – contexte géographique de l'ensemble paysager du Cap Corse	59
Figure 51. Photographies de l'environnement lointain	63
Figure 52. Photographies de l'environnement proche.....	64
Figure 53. Localisation du projet au sein du site inscrit « Hameau d'Erbalunga et ses abords » (source : geOrchestra).....	66
Figure 54. Localisation des monuments classés et inscrits sur Brando dans l'environnement du projet.....	67
Figure 55. Lieux de covisibilité avec le projet.....	68
Figure 56. Localisation des arbres conservés / supprimés / plantés, et de la partie renaturalisée de la parcelle non aménagée (mesure écologique et paysagère).....	78

Figure 57. Caractère naturel et végétalisé maintenu au maximum en mesure écologie et paysagère79

Tableau I. Observations faunistiques réalisées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence le 04/02/2022 par ENDEMYS34

Tableau II. Espèces animales patrimoniales recensées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence35

Tableau III. Mesures environnementales du projet76

1 Introduction

Le projet de construction d'un ensemble de 21 bâtiments « Domaine U Campu » porté par la « SARL MUCCHITANA » situé sur la commune de Brando est soumis à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale selon l'article R. 122-3 du code de l'environnement.

Le présent rapport constitue le prédiagnostic environnemental du projet produit en accompagnement du formulaire de demande d'examen au cas par cas CERFA 14734 *03.

Le prédiagnostic environnemental présente :

- La description du projet ;
- La sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée ;
- Les caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles ;
- La description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

2 Description du projet

2.1 Intitulé et localisation du projet

Le projet consiste en la construction d'un ensemble de 21 bâtiments « Domaine U Campu » lieu-dit « Campo » sur les parcelles n° 905, 609, 907, 908 et 946, Section B du cadastre de la commune de Brando.

Le projet se situe :

- En région Corse
- Dans le département de la Haute-Corse
- Sur le territoire de la Communauté de Communes du Cap Corse
- Sur la commune de Brando

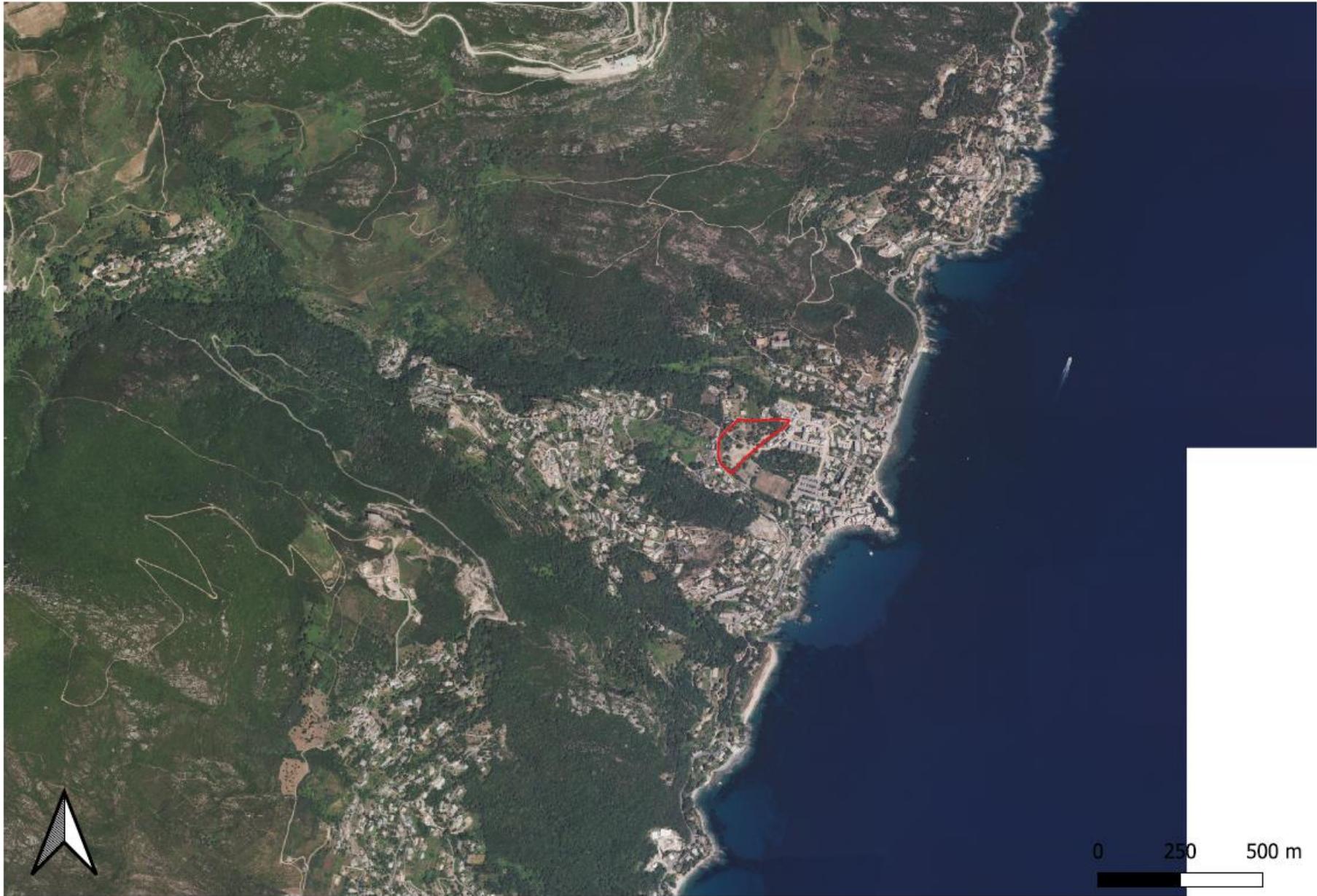


Figure 1. Localisation du projet ORTHOPHOTO (Source : IGN)

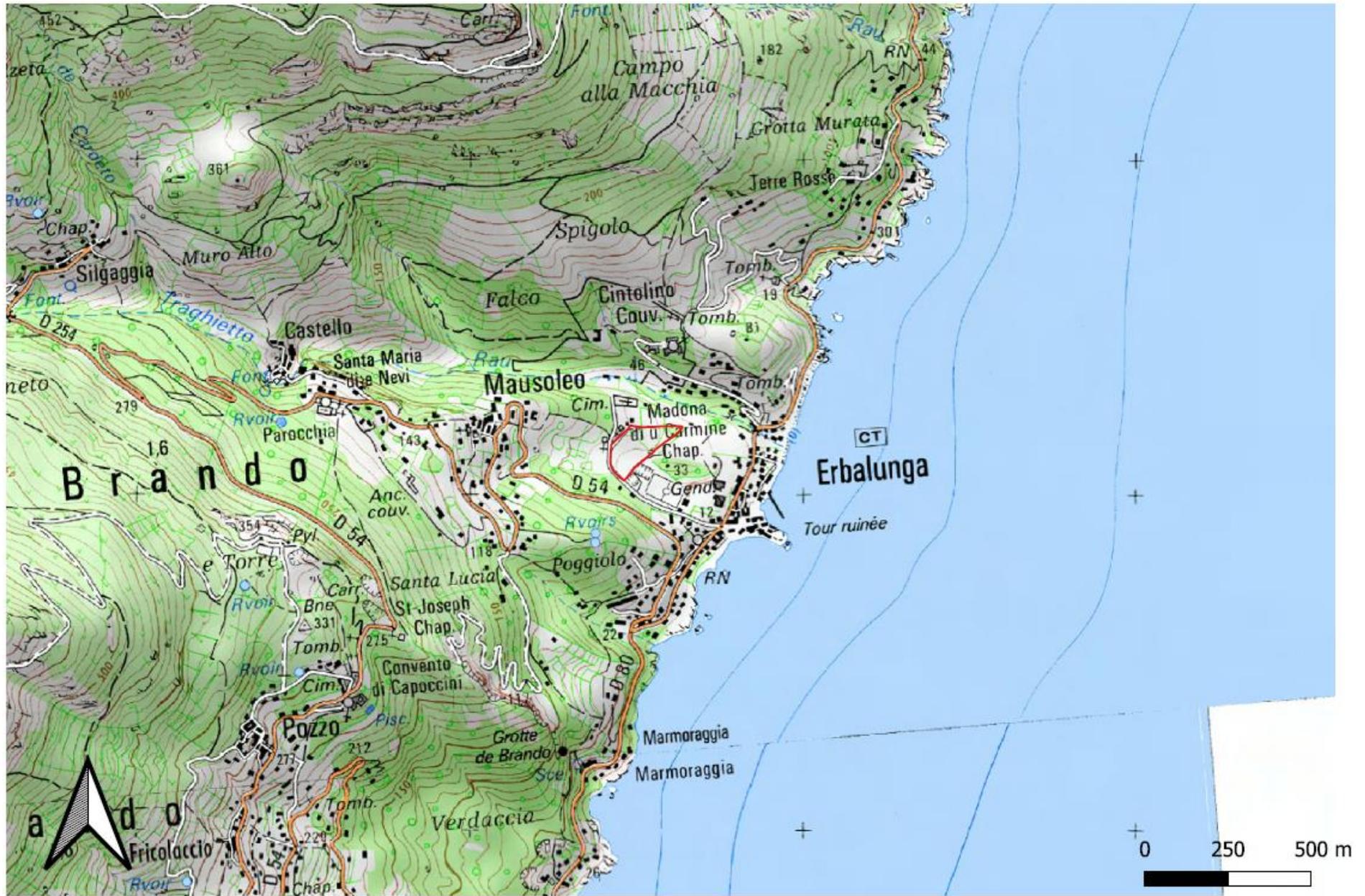


Figure 2. Localisation du projet SCAN 25 (Source : IGN)

2.2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

Maitre d'ouvrage :

SARL MUCCHITANA

340 Rue des Platanes, chez SAS Hold Mat 20 290 Borgo

Architecte :

SARL PIERI.s Architect

Impasse Julie ZANNI BARBONI - Résidence "Le Rubis", Paratojo - 20 200 Bastia

2.3 Caractéristiques générales du projet

2.3.1 Présentation du terrain et de ses abords

2.3.1.1 *Situation géographique*

Le terrain de l'opération projetée se situe sur la commune de Brando, en Haute Corse qui se situe en prolongement du lieu-dit Campo en direction du village de Mausoleo.

L'emplacement du projet se situe sur les parcelles référencées au cadastre : Section B N°905– Section B N°906 - Section B N°907 - Section B N°908 – Section B N°946.

La superficie est de 17 862m².

Cet espace est occupé par une construction en pierre existante à l'entrée du domaine.

L'objet du présent permis porte sur la construction de logements sur le domaine, la réhabilitation de cette construction existante et l'aménagement des espaces extérieurs.

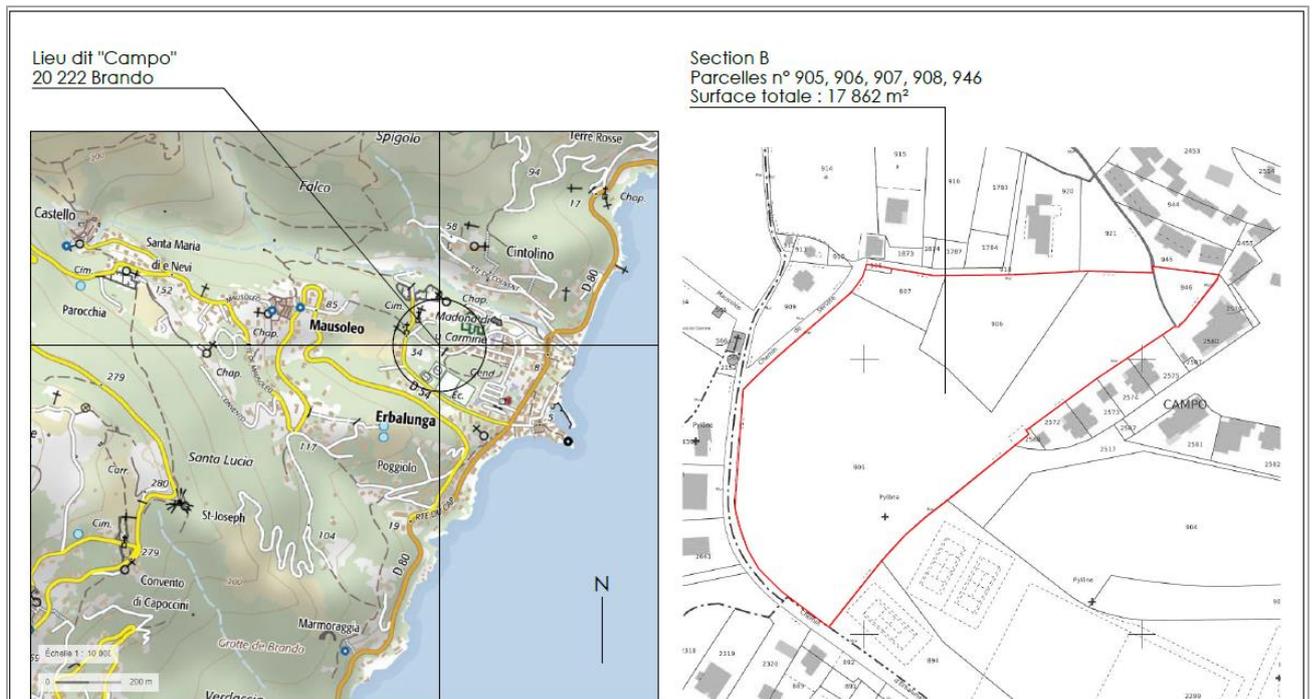


Figure 3. Plan de situation/Extrait cadastral

2.3.1.2 Les abords

Le site dédié au projet se situe dans le prolongement du nouveau quartier au lieu-dit Campo. La volonté du projet est d'être en continuité de ce quartier.

Pour cela, le domaine U Campu est un domaine ouvert à tous, afin de créer un véritable lieu d'urbanité qui entendra le village de pêcheurs d'Erbalunga vers le village de Mausoleo.

Il s'agira, d'un lieu que l'on traverse, que l'on parcourt, d'un lieu où l'on peut flâner.

Le bosquet présent au Sud du domaine se poursuivra sur le site U Campu afin de créer une continuité végétale et ainsi lier les lieux de manière naturelle.

2.3.1.3 Le terrain & les constructions

Le terrain de l'opération est globalement en pente selon l'axe Nord / Sud.

Il accueille à l'entrée du domaine une ruine en pierre existante sur deux niveaux d'une surface de plancher d'environ 80 m².

Le terrain présente des traces que composent des murs de pierres sèches.

Le site est bordé d'une voie de circulation au Nord, ainsi qu'au Sud-Ouest.

L'accès à la parcelle se fait depuis la route qui parcourt le projet du Campu à l'Est et depuis la voie du cimetière à l'Ouest.

Le terrain est partiellement arboré à très arboré au niveau la zone d'emprise réservée inscrite

au PLU.

2.3.2 Présentation du projet

2.3.2.1 *Aménagement du terrain*

Le projet répond au programme par la réalisation de logements, mais va au-delà en offrant également de l'espace public.

A l'image d'un village corse le projet développe des constructions groupées en ensemble homogène et compact.

Ces maisons forment des bandes bâties, rectiligne mais souples, ondulant sur le site, le long des reliefs.

Comme évoqué précédemment, le bosquet présent au Sud du domaine se poursuivra sur le projet afin de créer un ensemble végétalisé.

Une attention particulière est portée aux espaces extérieurs qui sont intégrés au programme comme espaces fondamentaux et non plus comme « abords ». Ces derniers ont un rôle essentiel dans la gestion de l'interface avec le village.

Globalement, le terrain naturel sera très peu transformé.

Des murs en pierre extraite du site permettront d'aménager des planches à l'image des restanques présentes sur le territoire Cap Corsin accompagnées de végétation endémique.

Les arbres seront préservés au maximum, ceux qui devront être supprimés seront replantés.

2.3.2.2 *L'implantation, l'organisation et la composition des volumes*

Le programme

Le programme consiste en la construction de 21 maisons et la réhabilitation d'une bâtisse existante. L'ambition du projet est de repousser le programme au-delà des murs pour rayonner sur la commune par un travail approfondi sur les espaces extérieurs et leur continuité avec les espaces publics.

Le parti

Le parti architectural, paysager et urbanistique de ce projet a trouvé sa source dans l'image du village corse en général et celui plus précisément d'Erbalunga.

Les constructions s'adaptent au terrain naturel et à ses pentes, cela permet la reconstitution du terrain naturel avec des adaptations mineures.

Volumétrie

L'intention générale est de reprendre le rythme de l'architecture de village afin d'intégrer harmonieusement les logements.

Le travail d'alignement des bâtiments par rapport à la rue, et les trames étroites donnent une verticalité aux maisons. Le décalage vertical des faitages et des volumes accentue l'effet souhaité du village corse.

Dans l'ensemble le projet est constitué de volume simple en R+1, d'une façon générale les couvertures seront réalisées par des toitures à deux pans dans le sens de la pente naturelle du terrain.

En partie basse du terrain une bande bâtie en R+1 à usage d'habitation est complétée par une bande de volumes en RDC alignés sur la rue et qui proposera des espaces couverts et non clos destinés au rangement des poussettes, vélos, trottinettes, pour l'ensemble du domaine. Aucune liaison n'existe entre ces deux bandes bâties.

Façades

Les façades sont traitées de manière à obtenir une unité sur l'ensemble du projet.

Elles sont tramées et composées avec un panachage de 3 ou 4 tons d'enduits afin d'accentuer l'effet aléatoire.

Pensées dans leur ensemble elles constituent un ensemble homogène bien que chaque trame toujours quelque peu différente dans ses proportions et composition.

Les façades sont dites simples et alignées sur la rue à l'image des villages du Cap.

Chaque trame est composée d'ouvertures plus hautes que large et tramées selon des axes verticaux.

D'une façon générale les ouvertures, portes et fenêtres seront à double vantaux et à linteau droit.

Les balcons en R+1 sont limités à 1 par volume, pour les petits volumes ils sont limités à 1 baie, les plus grands volumes présentent des balcons filants desservant 2 portes fenêtres.

Matériaux et couleurs des constructions

Le choix des matériaux utilisés prend racine dans l'image du village corse en général et celui plus précisément d'Erbalunga.

Les matériaux utilisés sont les suivants :

- La chaux : Les façades sont enduites à la chaux talochée fin. L'ensemble est composé d'une variation de couleurs de chaux selon les teintes du contexte du village d'Erbalunga.
- La lauze : Les toitures sont en lauze.
- Le bois : Les portes d'entrées sont en bois à lames horizontales.
- La pierre : le revêtement des terrasses sera en pierre.

Les murs sont réalisés avec le schiste extrait du terrain : Le territoire Cap Corsin est marqué par le relief, recoupé de restanques de pierre qui asservissent la pente.

L'ensemble des espaces extérieurs seront aménagés par des planches à l'image des restanques significatives de ce paysage.

Les gardes corps des balcons sont en métal de teinte foncé.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium avec une variation de couleurs selon les teintes du contexte du village d'Erbalunga.

Traitement des espaces libres et des plantations

L'ensemble des espaces extérieurs sera végétalisé.

En partie haute du site, un coeur d'îlot organise une zone fortement plantée, seront aménagés par des planches à l'image des restanques significatives de ce paysage.

Les cheminements piétons seront en pierres, comme façonnés pour accéder aux logements.

Traitement du stationnement

Les espaces de stationnements seront perméables en tuf stabilisé et planté d'arbres à hautes tiges pour apporter de l'ombrage.

Traitement des accès et des limites de terrain

Les deux accès du domaine U Campu, à l'est depuis l'ensemble résidentiel existant et à l'ouest depuis la route du cimetière seront mis en valeur et fortement végétalisés.

Le traitement des limites périphérique existant constitué de murs et murets en pierre traditionnelle seront conservés, rénovés et mis en valeur.

Les deux paires de piliers intégrés aux murs en pierres existants, situées en limites périphériques à l'ouest et au sud seront aussi conservés, rénovés et mis en valeur.

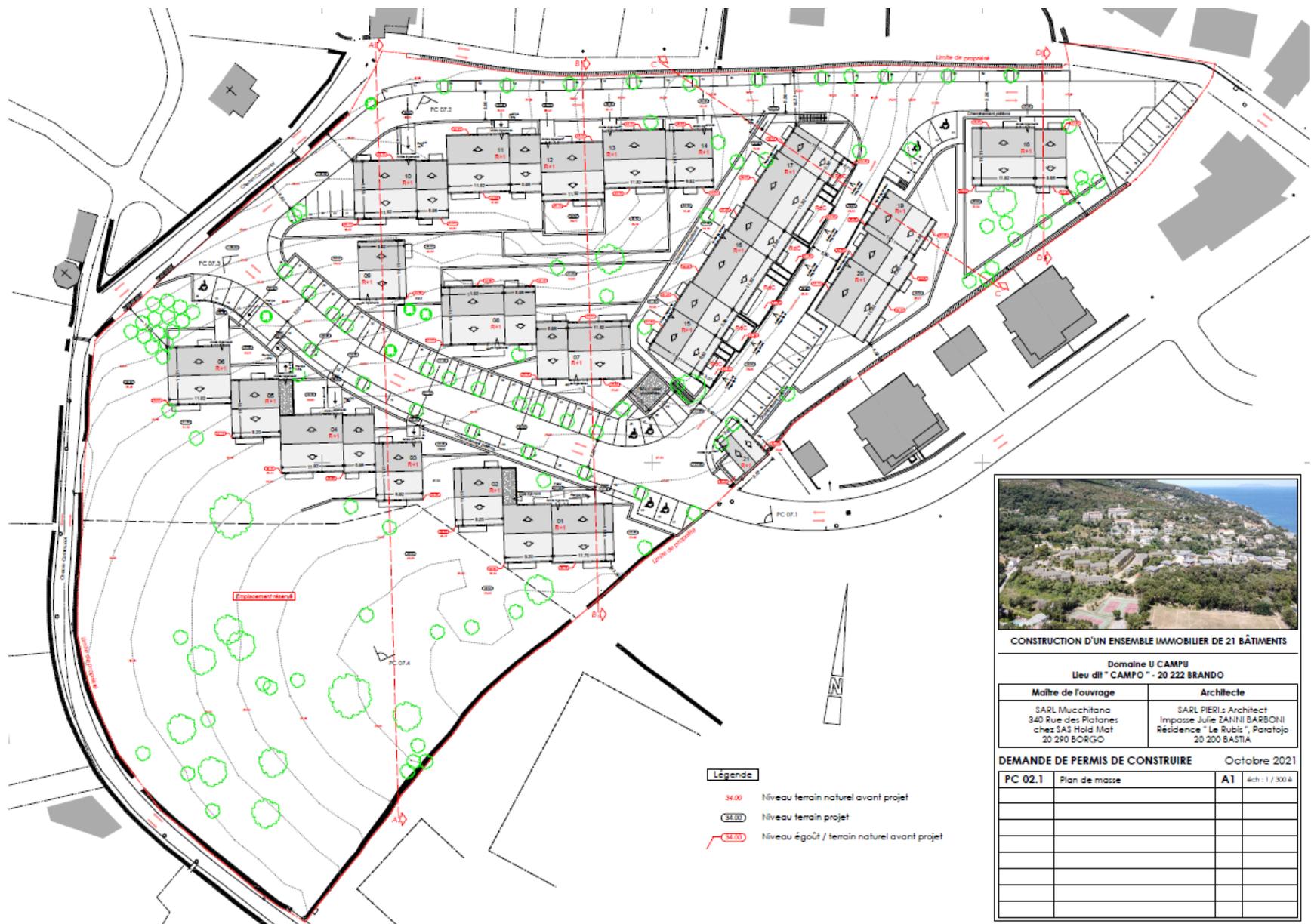


Figure 4. Plan de masse du projet

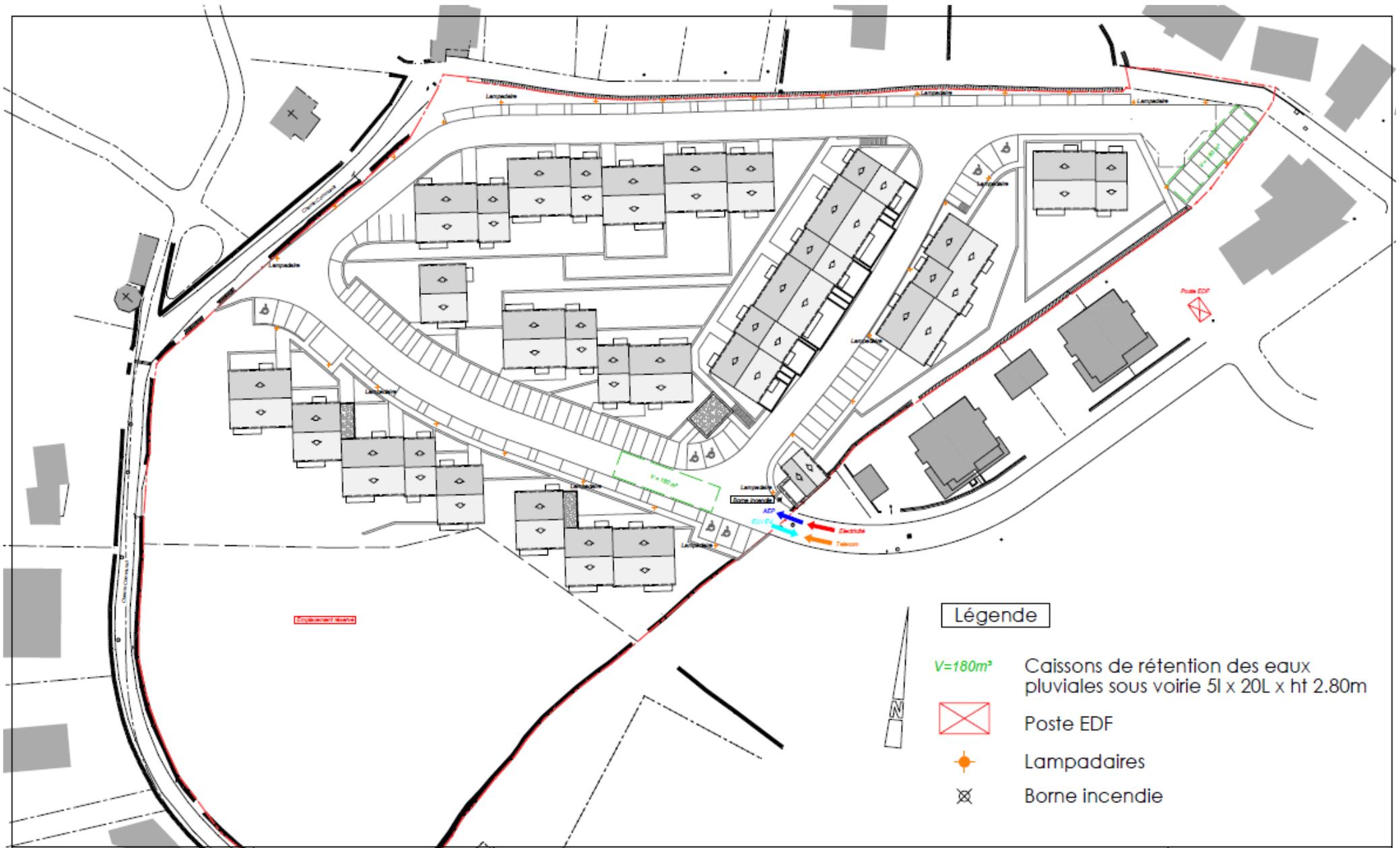


Figure 5. Plan de masse/réseaux



Figure 6. Plan de masse/végétation

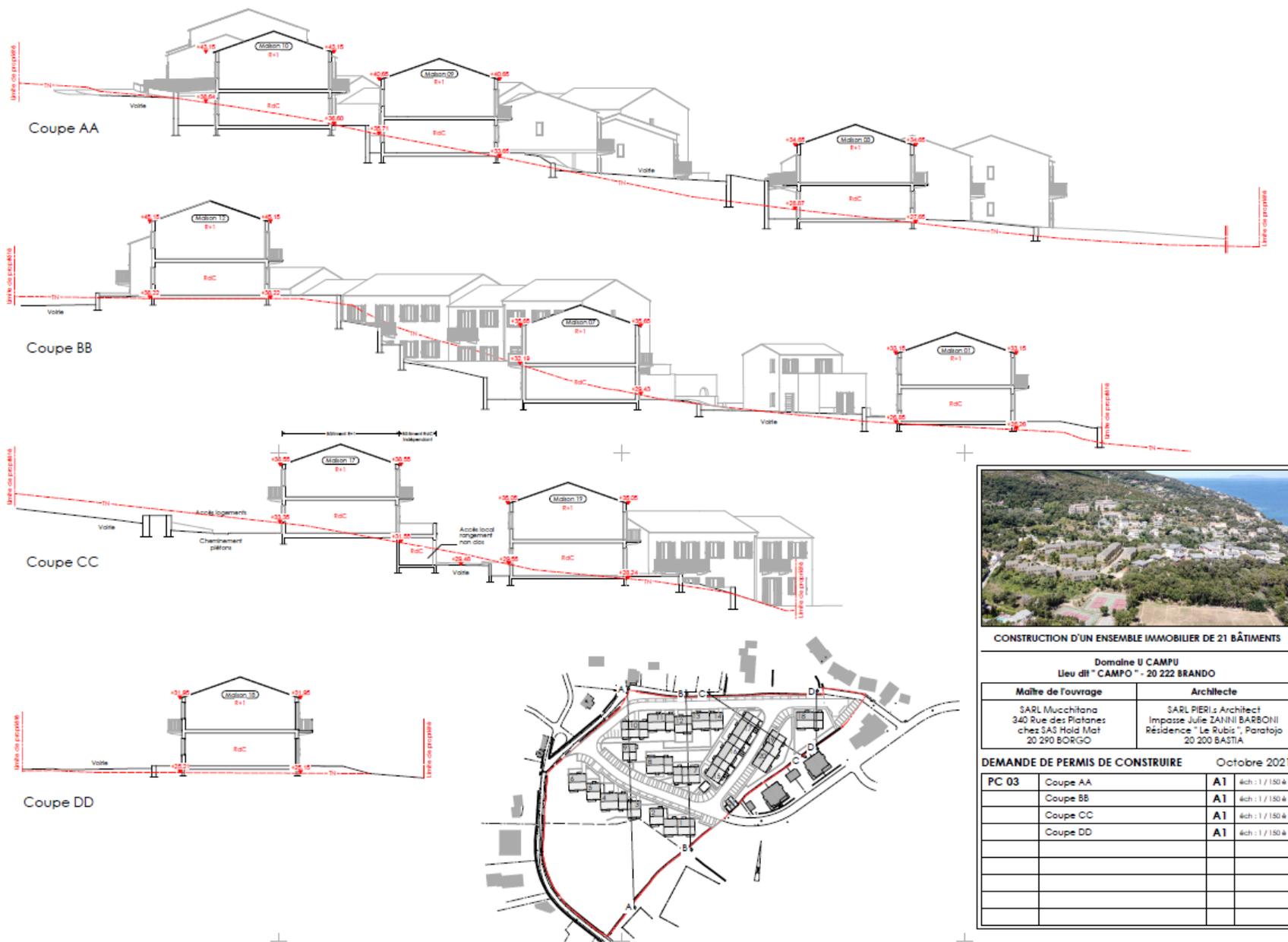


Figure 7. Coupes du projet



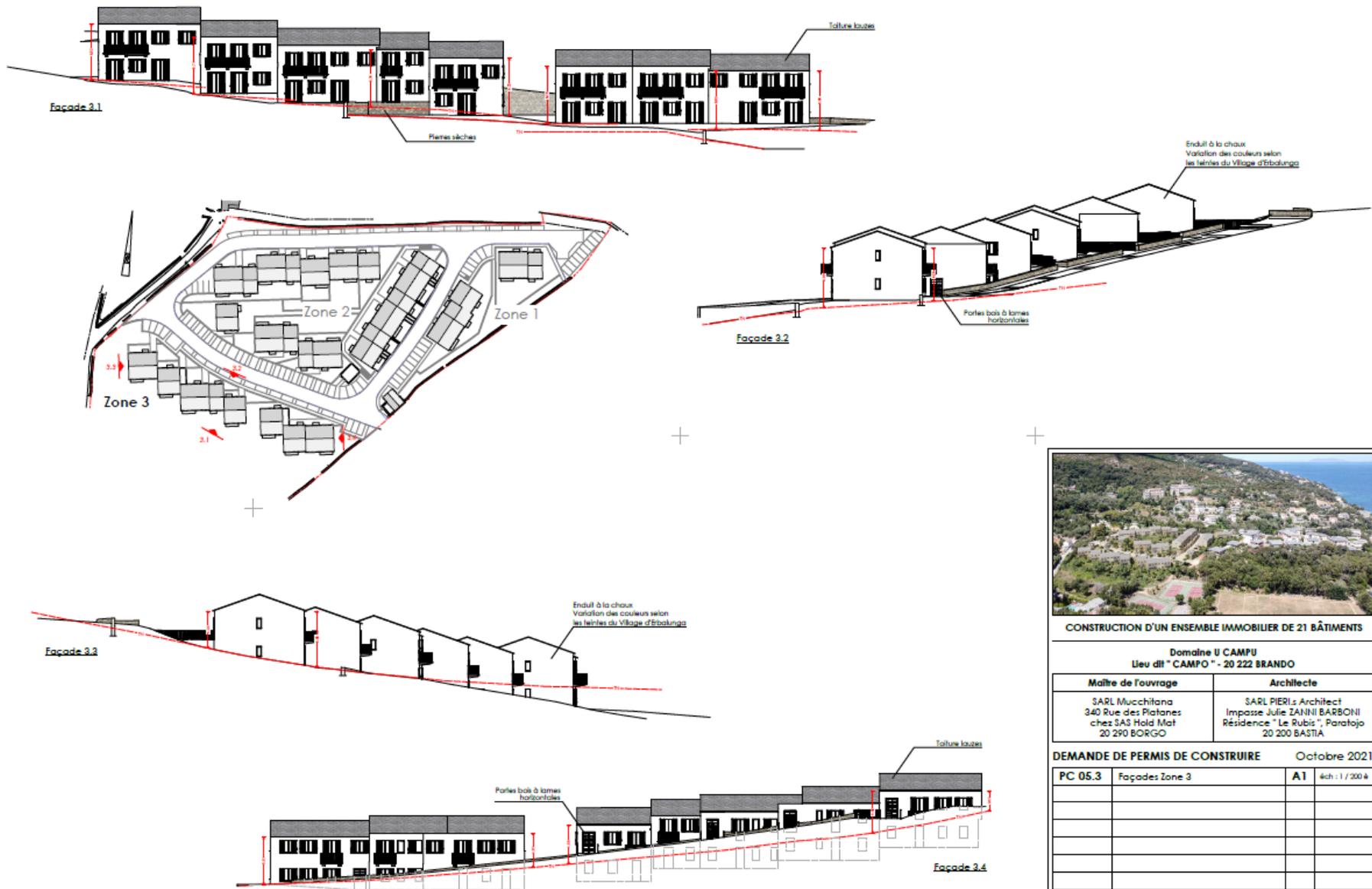
CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 21 BÂTIMENTS

Domaine U CAMPUS
Lieu dit "CAMPO" - 20 222 BRANDO

Maître de l'ouvrage	Architecte
SARL Mucchilana 340 Rue des Platanes chez SAS Hold Mat 20 290 BORGIO	SARL PIERI Architect Impasse Julie ZANNI BARBONI Résidence "Le Rubis", Paratojo 20 200 BASTIA

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE Octobre 2021

PC 05.1	Façades Zone 1	A1	éch : 1 / 200 &
	Façades Zone 2	A1	éch : 1 / 200 &



CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 21 BÂTIMENTS

Domaine U CAMPU Lieu dit "CAMPO" - 20 222 BRANDO	
Maître de l'ouvrage	Architecte
SARL Mucchitana 340 Rue des Pichanes chez SAS Hold Mat 20 290 BORGIO	SARL PIERIS Architect Impasse Julie ZANNI BARBONI Résidence "Le Rubis", Paratojo 20 200 BASTIA

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE Octobre 2021

PC 05.3	Façades Zone 3	A1	éch. 1 / 200 k

Figure 10. Façades zone 3

2.3.3 Description des travaux

Les travaux seront séquencés en 4 phases.

La première phase consistera en la réalisation de l'implantation des plateformes des voiries et des plateformes d'assise des bâtiments.

Sur la base du relevé des arbres réalisé lors des études de conception, les arbres à abattre seront marqués.

La deuxième phase en la réalisation du défrichage par abattage, débardage mécanisé et arrachage des souches des arbres marqués.

La troisième phase en la réalisation des terrassements des voiries et des bâtiments.

Enfin la quatrième phase permettra de réaliser les constructions bâties et les chaussées.

2.3.4 Insertion du projet dans son environnement



Figure 11. Photographies de l'environnement proche



PC 08.1



PC 08.2



PC 08.3



PC 08.4

Figure 12. Photographies de l'environnement lointain



Figure 13. Insertions paysagères



Figure 14. Perspectives 3D

2.4 Réglementation et rubrique de la nomenclature à laquelle est soumis le projet

Le projet est soumis aux réglementations environnementales suivantes :

- N°47 Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols → b) Autres déboisements en vue de la reconversion des sols, portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5 hectare.

↳ Projet d'une superficie de 17 862 m² supérieur à 0,5 ha.

- Demande d'autorisation de défrichement au titre de l'article L 341-1 et suivants du code Forestier.

3 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

3.1 Milieu naturel

3.1.1 Zonages écologiques

Dans un rayon de trois kilomètres autour de la zone d'emprise du projet, trois zonages écologiques sont présents (Figure 15, Figure 16) :

- La ZNIEFF de type 2 « Chênaies vertes du Cap Corse » est située à 200 mètres de la zone d'emprise du projet. Elle est désignée pour ses grands ensembles naturels.
- La Zone Spéciale de Conservation « Plateau du Cap Corse » est située à 2,5 kilomètres de la zone d'emprise du projet. Elle est désignée pour son importance faunistique (Grand dauphin *Tursiops truncatus*) et d'habitats (bancs de sables, herbiers de *Posidonia Oceanica* etc.).
- La Zone de Protection Spéciale « Plateau du Cap Corse » est située à 2,5 kilomètres de la zone d'emprise du projet. Elle est désignée pour son importance ornithologique (Puffin yelkouan *Puffinus yelkouan*, Goéland d'Audouin *Ichthyaetus audouinii* etc.).

La zone d'emprise du projet n'intercepte aucun zonage.

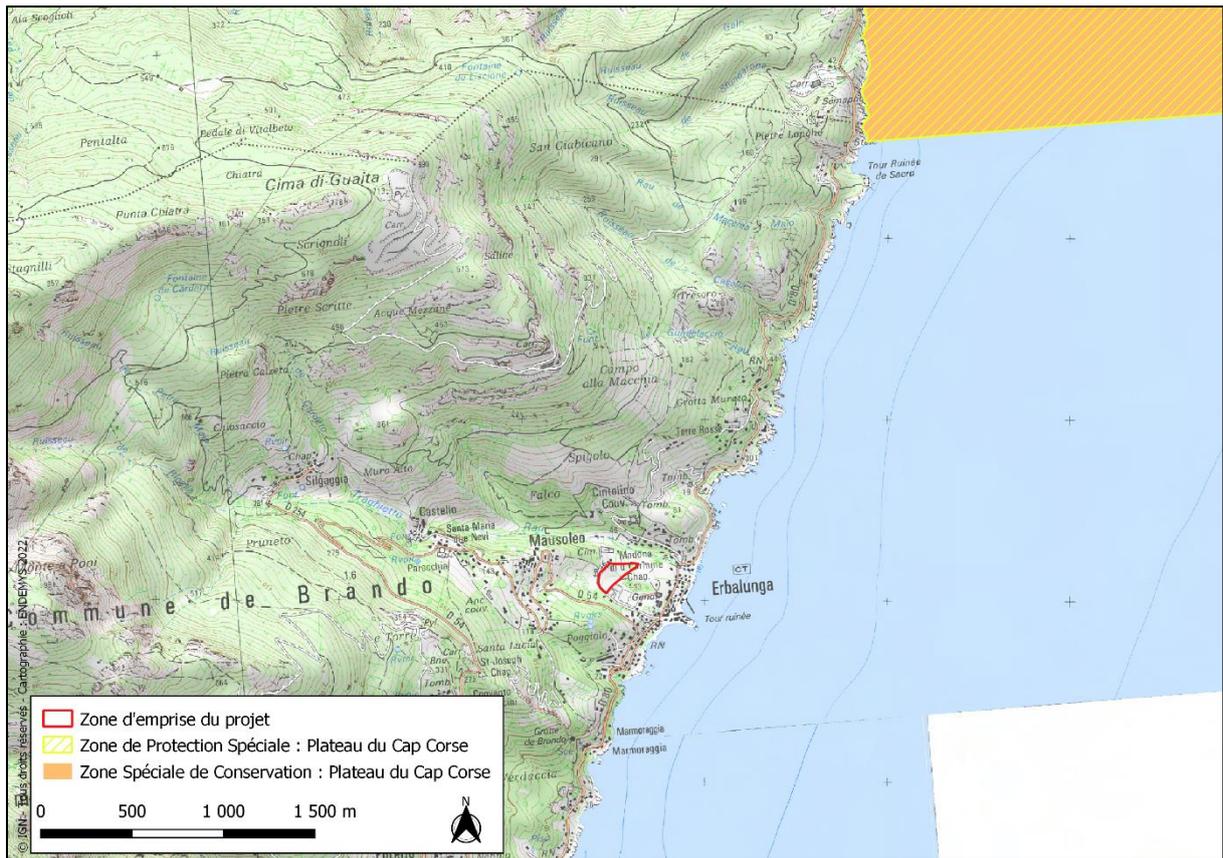


Figure 15. Localisation du projet vis-à-vis des sites Natura 2000

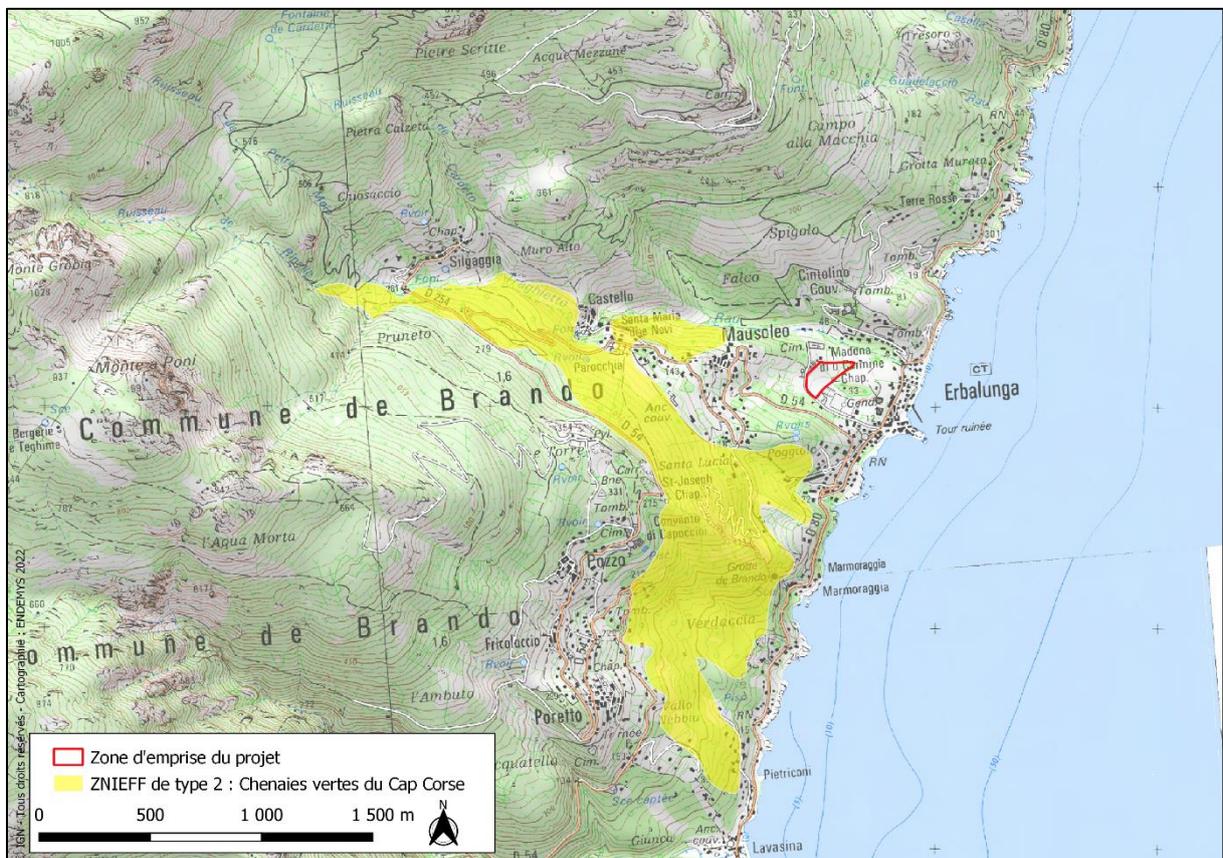


Figure 16. Localisation du projet vis-à-vis des zonages écologiques autre que Natura 2000

3.1.2 Trame verte et bleu de Corse

Le projet se situe à plus de 3 km des réservoirs de biodiversités et corridors écologiques d'importance régionale de la Trame verte et bleue de Corse.

3.1.3 Milieux aquatiques ou humides

Un point d'eau est présent sur les emprises du projet, en périphérie du périmètre, voir localisation sur la carte ci-dessous.



Figure 17. Localisation du point d'eau présent sur les emprises du projet



Figure 18. Point d'eau présent sur les emprises du projet

3.1.4 Habitats naturels

Le projet se situe à l'étage mésoméditerranéen.

Deux habitats sont identifiés sur les emprises du projet (voir carte ci-dessous) :

- **J1.2 - Bâtiments résidentiels des villages et des périphéries urbaines, qui s'étend également à ses abords.** Bâtiments résidentiels des périphéries urbaines et des villages où les bâtiments et d'autres surfaces imperméables occupent entre 30% et 80% de la surface ;
- **G2.1112 - Chênaies à Chêne-liège corses.** Formations de l'étage mésoméditerranéen inférieur de Corse, développées sur des sols siliceux profonds, surtout dans le sud-est de l'île. Elles sont mieux préservées que celles du continent, et ne sont néanmoins presque jamais représentées par des forêts étendues entièrement développées.

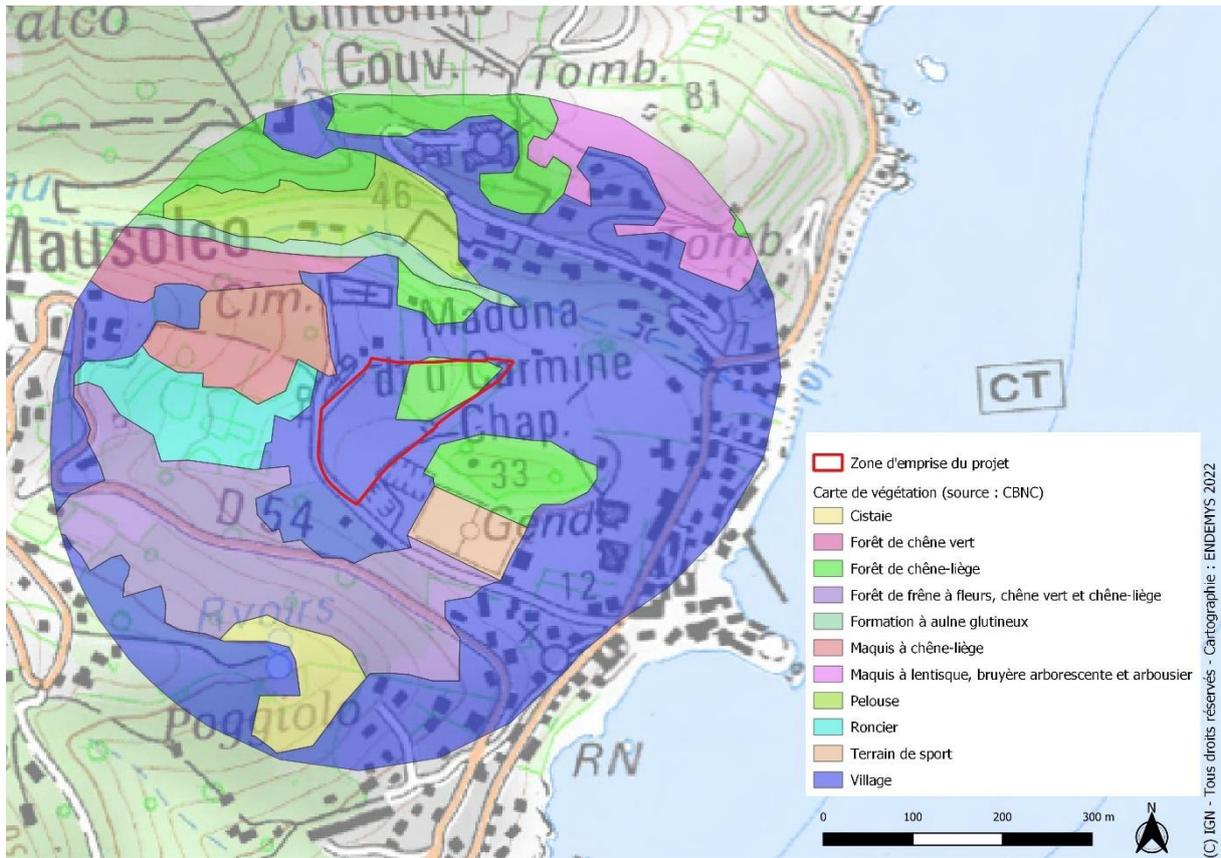


Figure 19. Carte de végétation (source : Conservatoire Botanique National de Corse) (1/2)

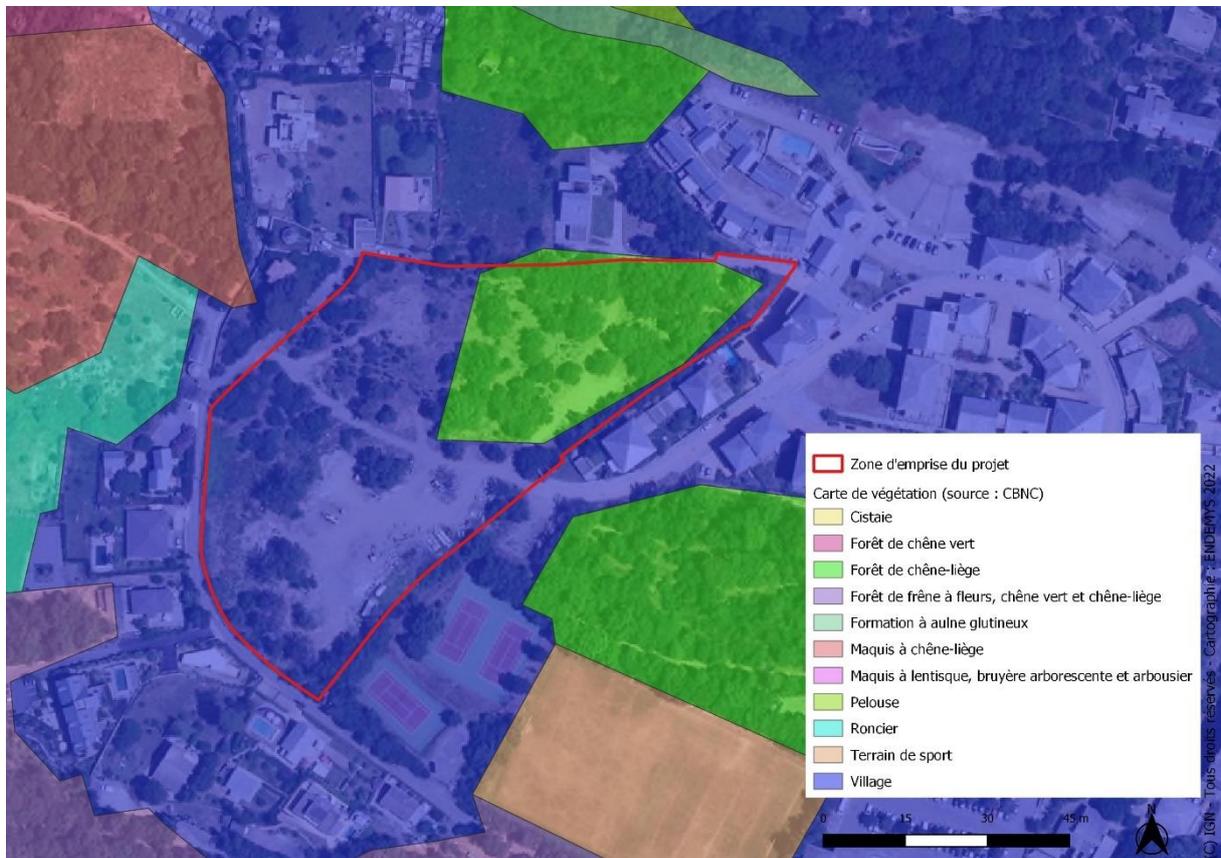


Figure 20. Carte de végétation (source : Conservatoire Botanique National de Corse) (2/2)

3.1.5 Espèces végétales

3.1.5.1 *Données existantes*

D'après INPN Open Obs¹ et la base de données du Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC), aucune donnée d'espèces végétales patrimoniales n'est citée dans la zone d'emprise du projet et dans sa zone d'influence potentielle.

La base de données du Conservatoire Botanique National de Corse cite toutefois des espèces présentes sur Brando, hors zones d'influences du projet sur la flore. En outre les données sont anciennes.

3.1.5.2 *Données relevées lors de prospections terrain*

Aucun inventaire floristique spécifique n'a été réalisé sur la parcelle d'étude.

3.1.5.3 *Synthèse*

Aucune espèce végétale patrimoniale n'est connue sur la zone d'emprise du projet et sa zone d'influence potentielle

3.1.6 Espèces animales

3.1.6.1 *Données existantes*

D'après INPN Open Obs², aucune donnée d'espèces animales patrimoniales n'est citée dans la zone d'emprise du projet et dans sa zone d'influence potentielle.

3.1.6.2 *Données relevées lors de prospections terrain*

Dans le cadre de cette étude, une prospection de terrain consacrée à la faune a été réalisée le 04/02/2022 par ENDEMYIS. Les observations faunistiques ont été réalisées le long d'itinéraires de prospections sur l'ensemble des emprises du projet. Un point d'écoute avifaune a également été réalisé.

¹ INPN Open Obs : <https://openobs.mnhn.fr/>

² INPN Open Obs : <https://openobs.mnhn.fr/>

La période étant peu favorable aux autres taxons, seuls des oiseaux ont pu être observés.

Au total, 22 espèces d'oiseaux ont été observées. La diversité est donc assez importante compte tenu de la localisation du site et du contexte semi-urbain. Les espèces observées ne représentent pas d'enjeu de conservation local fort, seul le serin cini et le verdier d'Europe sont considérées comme vulnérables à l'échelle nationale. Voir :

- Tableau I. Observations faunistiques réalisées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence le 04/02/2022 par ENDEMYS
- Tableau II. Espèces animales patrimoniales recensées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence.
- La localisation des observations présentée par la Figure 21.

Tableau I. Observations faunistiques réalisées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence le 04/02/2022 par ENDEMYS

Nom scientifique	Nom commun	Comportement	Statut dans la zone d'emprise du projet
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	En vol	Non nicheur, uniquement en transit ou en quête alimentaire
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti	Un chanteur	Nicheur possible
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Un individu posé	Nicheur possible
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau	Deux individus en vol	Non nicheur, uniquement en transit ou en quête alimentaire
<i>Corvus corone cornix</i>	Corneille mantelée	Au moins quatre individus en vol ou posés	Nicheur possible
<i>Curruca melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale	Au moins trois individus posés, cris...	Nicheur possible
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue	Au moins deux individus posés, cris...	Nicheur possible
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Cris	Nicheur possible
<i>Emberiza cirlus</i>	Bruant zizi	Deux individus posés	Nicheur possible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Au moins cinq individus, cris, chant...	Nicheur possible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	Plus de 20 individus posés (groupe hivernal)	Nicheur possible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	Au moins trois posés	Nicheur possible
<i>Larus michaellis</i>	Goéland leucopnée	Un en vol	Non nicheur, uniquement en transit ou en quête alimentaire
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	Une posée	Hivernant/migrateur
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	Deux individus posés	Nicheur possible
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	Un individu posé	Hivernant/migrateur
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	Un individu posé	Hivernant/migrateur
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Un individu posé	Nicheur possible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	Au moins quatre individus posés ou en vol	Nicheur possible
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	Un individu en vol	Hivernant/migrateur
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	Au moins deux individus posés	Nicheur possible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	Au moins quatre individus posés	Nicheur possible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive muscienne	Au moins deux individus posés	Hivernant/migrateur

Tableau II. Espèces animales patrimoniales recensées dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence

Nom scientifique	Nom commun	Protection	Directive oiseaux	LR Monde	LR Europe	LR France	LR Corse
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - Article 3	-	LC	LC	LC	LC
<i>Cettia cetti</i>	Bouscarle de Cetti		-	LC	LC	NT	LC
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe		-	LC	LC	VU	LC
<i>Corvus corax</i>	Grand corbeau		-	LC	LC	LC	LC
<i>Corvus corone cornix</i>	Corneille mantelée		-	LC	LC	LC	LC
<i>Curruca melanocephala</i>	Fauvette mélanocéphale		-	LC	LC	NT	LC
<i>Cyanistes caeruleus</i>	Mésange bleue		-	LC	LC	LC	LC
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche		-	LC	LC	LC	LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi		-	LC	LC	LC	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier		-	LC	LC	LC	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres		-	LC	LC	LC	LC
<i>Larus michaellis</i>	Goéland leucopnée		-	LC	LC	LC	LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise		-	LC	LC	LC	EN
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière		-	LC	LC	LC	LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce		-	LC	LC	LC	LC
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet		-	LC	LC	LC	Non évalué (non nicheur en Corse)
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini		-	LC	LC	VU	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	-	LC	LC	LC	LC	

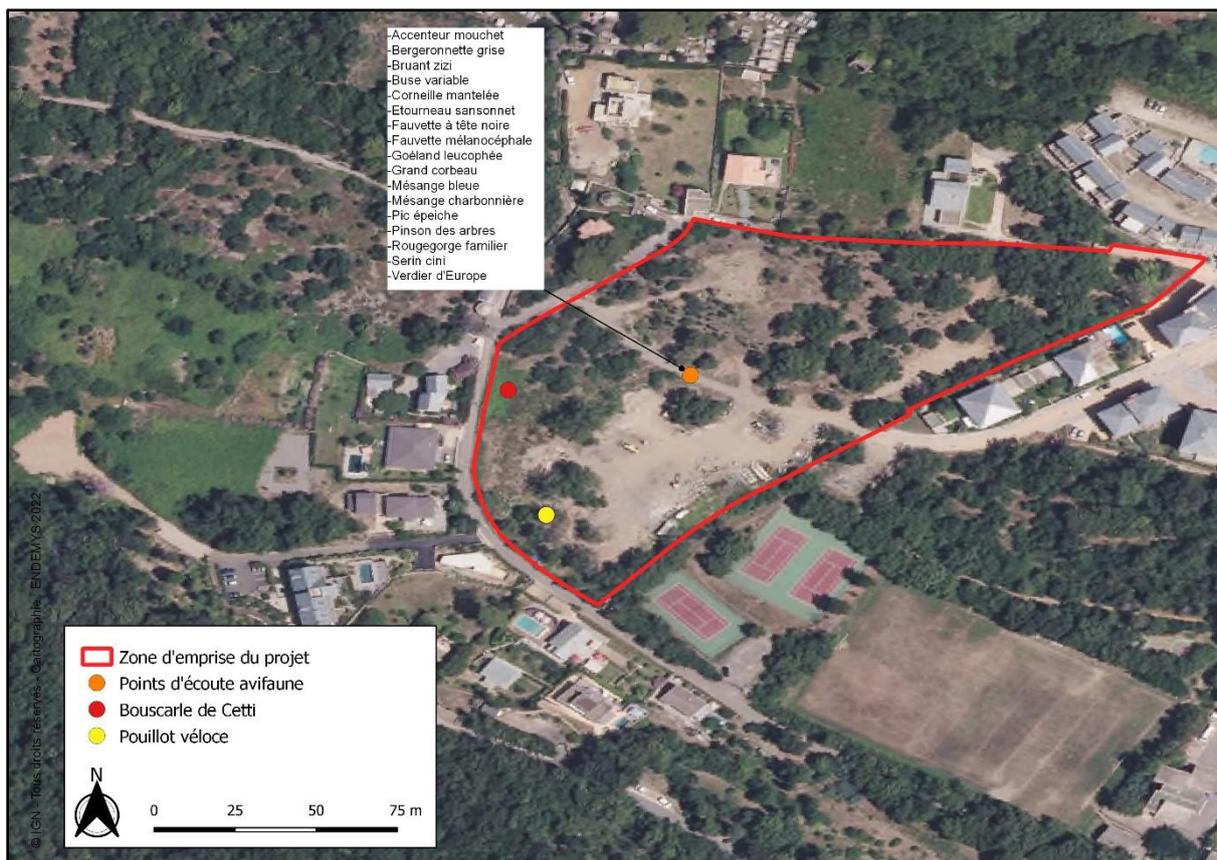


Figure 21. Localisation des observations de l'avifaune patrimoniale dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence

3.1.6.3 Habitats et microhabitats favorables à la faune patrimoniale

Les oiseaux

Les espèces observées lors de la visite de terrain appartiennent pour la plupart au cortège classique des grands parcs en zone urbaine ou péri-urbaine.

Certaines de ces espèces sont nettement forestières (pic épeiche, geai des chênes...) la plupart des autres espèces observées apprécient les mosaïques d'habitats mêlant boisements clairs, buissons, et zones ouvertes (serin cini, pinson des arbres, rougegorge familier). Les habitats favorables à ces deux cortèges d'espèces ont été cartographiés (Figure 22)

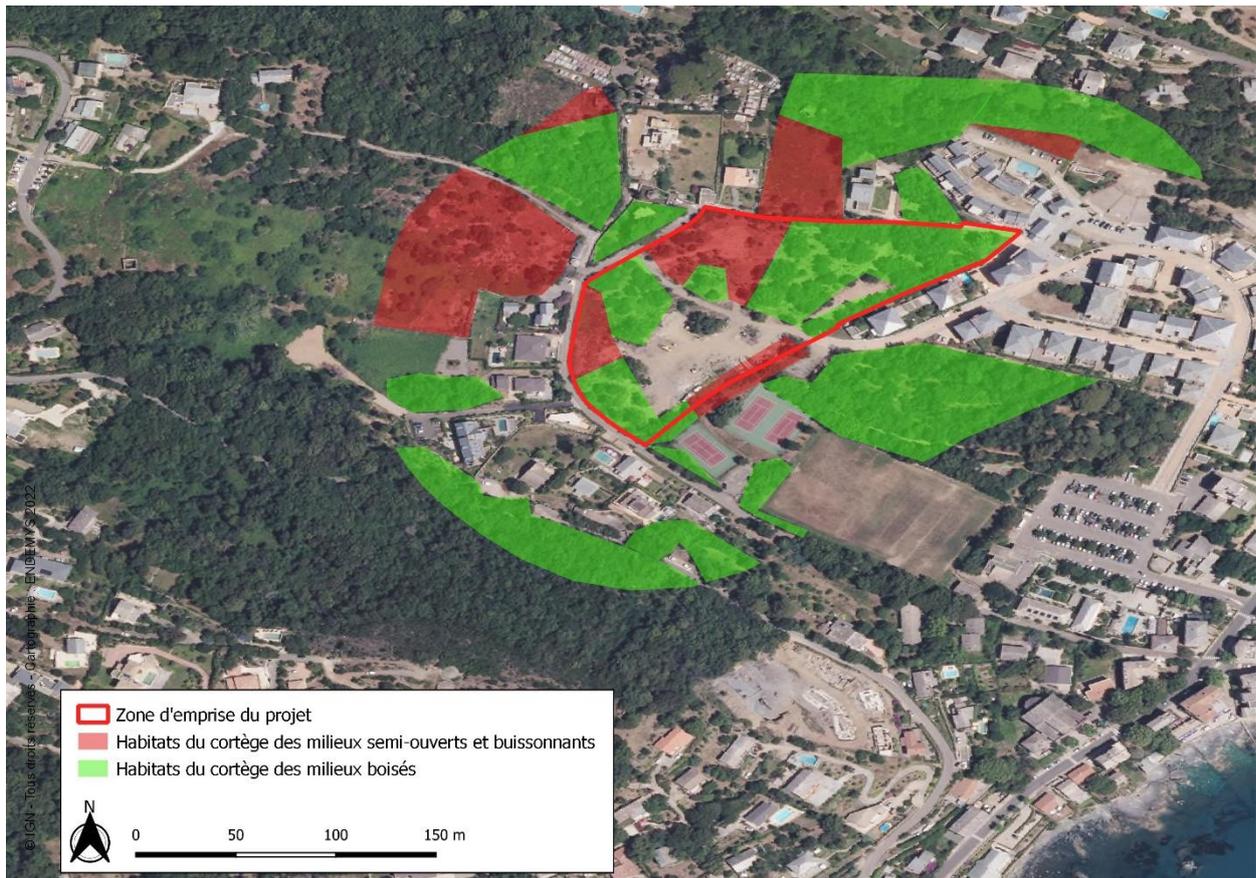


Figure 22. Cartographie des habitats attractifs pour l'avifaune dans les emprises du projet et dans sa zone d'influence

Enfin, d'autres espèces ne nichent pas dans la zone d'emprise du projet ou sa zone d'influence car elles sont inféodées aux milieux marins ou rupestres (goéland leucophée, grand corbeau...) ou ne sont que de passage en Corse (bergeronnette grise, accenteur mouchet...).

La période n'étant pas optimale et les grands migrateurs n'étant pas encore revenus sous nos latitudes en février, il est possible que d'autres espèces fréquentent la zone d'emprise du projet au printemps et en été. Ces espèces sont toutefois communes : rossignol philomèle, fauvette de Moltoni, gobemouche tyrrhénien...

Notons qu'aucune prospection nocturne n'a été réalisée mais les petits boisements de chêne liège sont favorable au petit-duc scops (*Otus scops*), rapace nocturne protégé mais commun en Corse.



Figure 23. Ronciers favorables à la nidification de l'avifaune



Figure 24. Boisements clairs de chênes lièges favorables à la nidification de l'avifaune

Les reptiles

La visite de terrain ayant été réalisée en février, aucune espèce de reptile n'a été observée.

Cependant, la zone d'emprise du projet présente des habitats favorables à plusieurs espèces de reptiles communes mais protégées.

Le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) trouve des habitats favorables dans toute la zone d'emprise du projet, de même que la couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*).

Des souches d'arbres morts et murets de pierre peuvent notamment constituer des cachettes et des lieux d'insolation pour ces deux espèces.

D'autre part, les murets en pierre sèche et la ruine située à l'entrée du site constituent des habitats favorables aux geckos, surtout la tarente de Maurétanie (*Tarentola mauritanica*) très

adaptée à ce type de milieux péri-urbains mais l'hémidactyle verruqueux (*Hemidactylus turcicus*) pourrait également être présent.



Figure 25. Ruine favorable aux geckos et lézards



Figure 26. Ruine pouvant abriter des lézards diurnes et des geckos



Figure 27. Souches favorables aux reptiles

Enfin, la parcelle d'accueil du projet est localisée pour partie au sein de l'aire de répartition diffuse de la tortue d'Hermann (*Testudo hermanni*) en Corse. Par contre, l'emprise précise de l'ensemble paysager l'évite. Les milieux présents sont favorables à la tortue d'Hermann. Cependant, si des individus sont présents, ils sont très probablement issus de lâchers.



Figure 28. Aire de répartition diffuse de la tortue d'Hermann (en jaune) (Source : CEN CORSE)

Les amphibiens

La visite de terrain ayant été réalisée en février, aucune espèce d'amphibien n'a été observée. Cependant, une petite zone humide (probablement à sec en été) pourrait permettre la reproduction d'une espèce d'amphibien protégée : le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*). Bien que protégée, cette espèce est répandue et commune en Corse. L'espèce n'est pas très exigeante en matière d'habitat et s'accommode parfois de simples ornières pour pondre ses œufs.



Figure 29. Point d'eau favorable à la reproduction du discoglosse sarde

Les mammifères non volants

Aucun mammifère n'a été observé lors de la visite de terrain. Aucun indice (déjections, empreintes...) n'a été recueilli.

Toutefois, des habitats attractifs pour une espèce protégée sont présents : le hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*). Cette espèce est en effet très commune en Corse et ubiquiste, elle est même présente en bordure des villes et villages.

Toute la zone d'emprise du projet est potentiellement favorable à cette espèce.

Les chiroptères

Aucun chiroptère n'a été observé lors de la visite de terrain étant donnée la date, précoce, et l'heure de la visite, diurne.

Bien que des chiroptères puissent utiliser l'ensemble de la zone d'emprise du projet en chasse ou en transit, aucun gîte potentiel ou avéré n'a été découvert (bâtiments, arbres à cavités, grottes...).

Les insectes

La visite de terrain ayant été réalisée en février, aucune espèce d'insecte n'a été observée.

Le site est favorable à un cortège d'insectes communs et non patrimoniaux. Les chênes lièges de gros diamètre pourraient être favorable au grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), coléoptère protégé, mais aucun trou d'émergence n'a été noté sur les troncs malgré des recherches spécifiques.

3.1.6.4 Synthèse

Les emprises du projet et sa zone d'influence accueillent des oiseaux nicheurs possibles protégés mais communs.

Des habitats attractifs pour les reptiles communs (couleuvre verte et jaune, lézard tyrrhéniens, tarantule de Maurétanie) sont présents mais leur présence n'est pas avérée.

Un point d'eau, de petite taille est présent, il est potentiellement attractif pour le discoglosse sarde, mais sa présence n'est pas avérée.

Concernant les mammifères, aucun arbre à cavité pour les chiroptères arboricoles n'a été observé. Des chauves-souris pourraient fréquenter le site en activité de chasse et/ou de transit. Enfin, des habitats attractifs pour le hérisson d'Europe sont présents mais sa présence n'est pas avérée.

Les chênes lièges de gros diamètre pourraient être favorables au grand capricorne, mais aucun trou d'émergence n'a été noté sur les troncs malgré des recherches spécifique lors de la visite de février 2022.

Notons enfin que le site est situé au sein des zones urbanisées de Brando, ce qui réduit l'attractivité pour la faune.

3.2 Milieu physique

Pour définir le climat, les données climatologiques de la station météorologique d'Oletta située à 19 kilomètres (source : Infoclimat.fr) ont été utilisées.

3.2.1 Climatologie

Concernant les températures, sur la période « 2012-2022 », la température moyenne est de 15,54°C. Les moyennes des températures sont relativement constantes d'une année à l'autre (Figure 30).

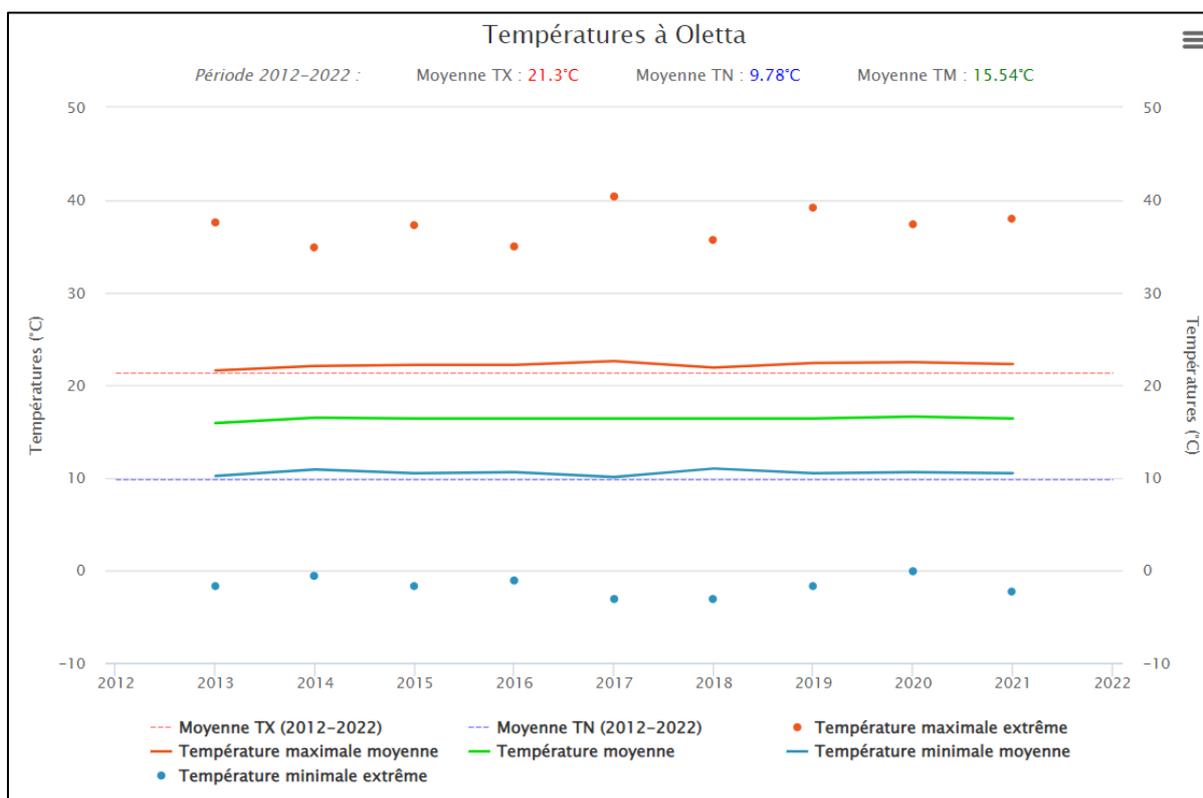


Figure 30. Données climatologiques sur les températures (Source : infoclimat)

Concernant les précipitations, sur la période « 2012-2022 », la moyenne des précipitations est de 756,31 mm/an (Figure 31).

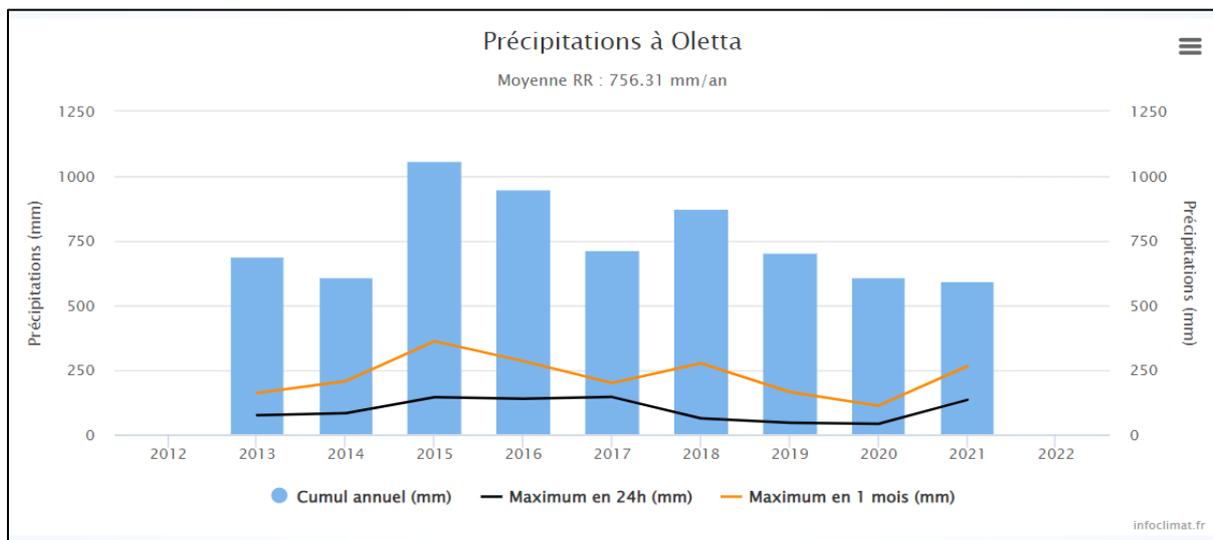


Figure 31. Données climatologiques sur les précipitations (Source : infoclimat)

Concernant les vents, sur la période « 2012-2022 », la rafale maximale enregistrée sur cette période est de 72 km/h en 2015 et 2020 (Figure 32).

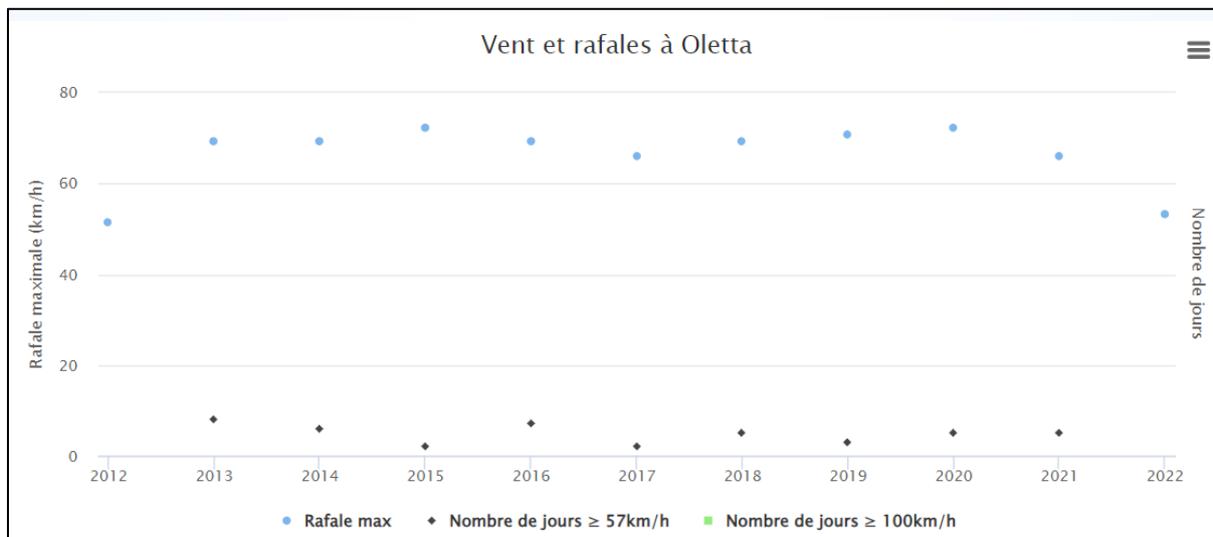


Figure 32. Données climatologiques sur les vents (Source : infoclimat)

3.2.2 Eaux

3.2.2.1 Eaux de surface

Un point d'eau est présent sur les emprises du projet, en périphérie du périmètre, voir localisation sur la carte Figure 33.

Le projet est situé à 85 mètres du cours d'eau et des talwegs (cours d'eau temporaire) du Traghetto (Figure 34).

Le projet se situe sur la commune de Brando. Il se trouve sur le bassin versant du Traghetto.

Bassin versant du Traghetto :

Le bassin versant du Traghetto à une superficie de totale de 9 km². Le cours d'eau du Traghetto mesure 4,9 kilomètres. C'est un affluent de la mer Tyrrhénienne et possède deux affluents, le ruisseau de Cardeto et le ruisseau de Petra Maio.

L'ouest du bassin versant est composé de forêts, l'est quant à lui est fortement anthropisé (proximité du littoral). Le cours d'eau à une pente moyenne de 0,3%, avec un débit de crue décennale assez élevé (51.6 m³/s).



Figure 33. Localisation du point d'eau présent sur les emprises du projet



Figure 34. Réseau hydrographique

3.2.2.2 Eaux souterraines

Le projet se situe au sein des eaux souterraines « FREG398 Alluvions des fleuves côtiers de la Corse alpine (Aliso et Poggio, Strutta, Fium'Albinu, Tollare, Meria, Luri, Pietracorbara, Sisco, Petrignani, Bucatoggio) ».

3.2.2.3 Captages d'eau

Les données de la Banque du Sous-Sol (BSS) ont été consultées. Aucun prélèvement d'eau souterraine (forages, puits...) n'est situé au niveau de la zone d'emprise du projet.

Le point de prélèvement le plus proche se situe à 200 mètres, il s'agit d'une source. Elle est rattachée à une entité hydrogéologique (Figure 35).

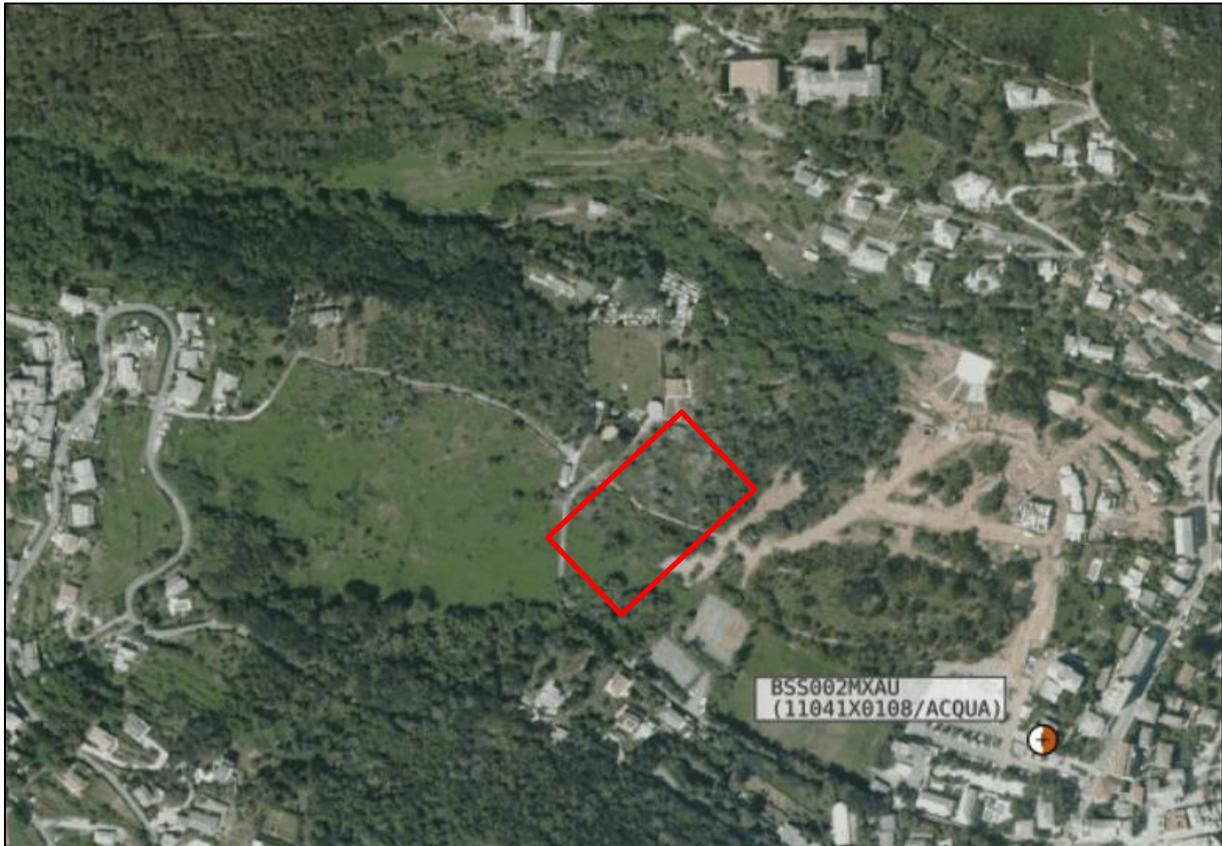


Figure 35. Point d'eau sous terrain au niveau de la zone d'emprise du projet (Source ENDEMYS d'après les données infoterre)

3.2.3 Topographie et géomorphologie

Le projet se situe sur la commune de Brando. L'altitude de la zone d'emprise du projet varie peu, avec une pente moyenne de 13% (Figure 36 et Figure 37).



Figure 36. Carte du relief (Source : topographique-maps)



Figure 37. Profils topographiques représentatifs (Source : Géoportail)

3.2.4 Sols et sous-sols

La zone d'emprise du projet recouvre deux couches géologiques (Figure 38) :

- **E. Éboulis.** Leur importance est considérable et résulte des altitudes atteintes par les principaux reliefs (la Cima di e Follicie, 1 324 m, ne se trouve qu'à quelques kilomètres de la mer) ainsi que de la fréquence des niveaux tendres qui bien souvent sont surmontés par des roches résistantes formant corniche. Ainsi la bande de prasinites (unité de Mandriale-Lavasina), qui de Lavasina s'élève vers le Nord et passe au-dessus du village de Sisco, repose sur des schistes et des calcschistes, visibles accidentellement à la faveur de travaux récents. Les prasinites forment de gigantesques éboulis d'où émergent parfois des îlots de roches en place. Ces éboulis sont également fréquents dans les massifs de serpentinite. Cette roche, très fragmentée, donne le long des talwegs des zones d'éboulis, notamment sur le versant

ouest du cap.

- **Fy-z. Alluvions récentes des basses terrasses à paléosols bruns.** La base en est constituée par une assise de galets pris dans une gangue argilo-sableuse. Le diamètre des galets peut atteindre 50 cm. Vers le haut cette formation montre des coulées grossières résultant d'éboullis locaux. Son épaisseur peut dépasser plusieurs mètres. Elle est surmontée par un paléosol brun sableux et argileux. Ces alluvions, généralement situées à quelques mètres au-dessus du niveau actuel des cours d'eau, sont souvent indissociables des alluvions actuelles avec lesquelles elles ont été parfois regroupées. C'est le cas des cours d'eau situés au nord de Bastia (ruisseaux de Miamo et d'Erbalunga). C'est également le cas des alluvions qui, au sud de Bastia, s'appuient sur du Quaternaire plus ancien.

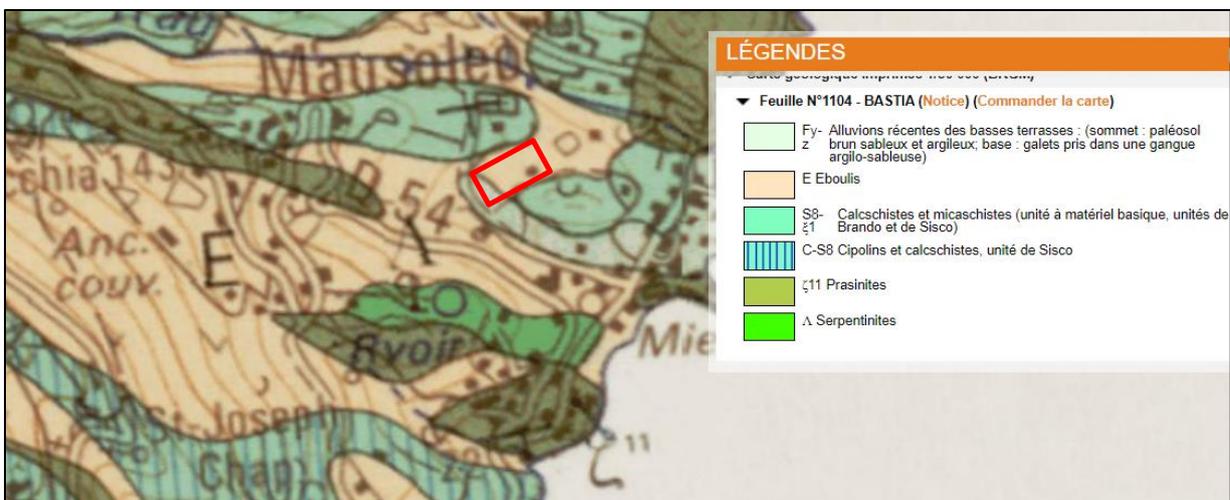


Figure 38. Géologie au niveau de la zone d'emprise du projet (Source : infoterre)

3.3 Milieu humain et socio-économique

3.3.1 Description des activités humaines et du fonctionnement de la zone

3.3.1.1 **Activités humaines de la zone d'étude**

Le site du projet se situe au sein d'une zone naturelle entourée d'un espace urbanisé, en continuité d'une urbanisation existante. La commune de Brando a une densité de population de 73 hab/km². Sa population totale est de 1628 habitants en 2018 contre 1705 habitants en 2013 soit une diminution de la population de 4 % environ. Il se situe à proximité du hameau d'Erbalunga et à proximité immédiate de zones d'habitations ainsi que d'un centre sportif.



Figure 39. Activités humaines et fonctionnement de la zone du projet

3.3.1.2 Occupation du sol

Selon la Corin Land Cover 2018, le site du projet comprend l'occupation du sol suivante :

- Forêt et végétation arbustive en mutation

La parcelle se situe à proximité immédiate d'un tissu urbain discontinu. Les parcelles ne sont pas déclarées au registre parcellaire graphique.

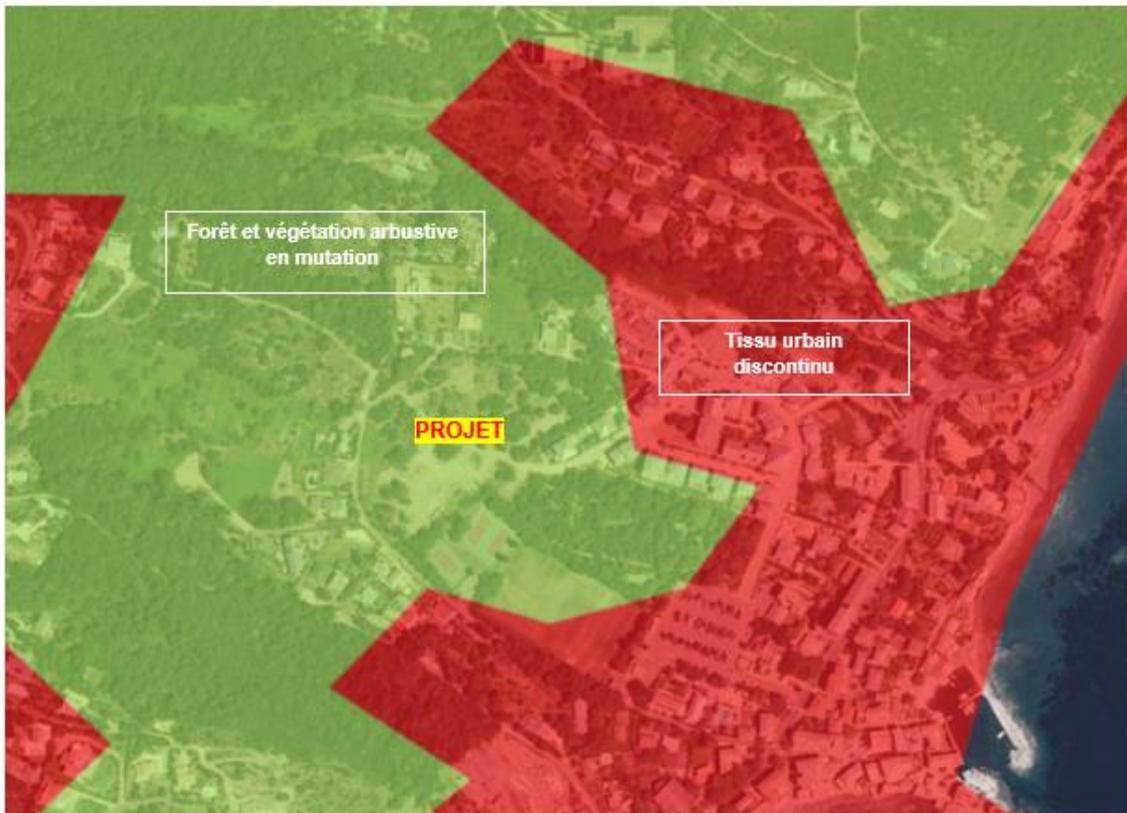


Figure 40. Occupation du sol (Source : Corin Land Cover)

3.3.1.3 Desserte de la zone

La desserte de la zone du projet est assurée par le chemin du Mont Carmel (voierie communale) à partir de la RD80.

La RD80 est un axe relativement fréquenté puisqu'il est le seul axe routier permettant de relier Bastia au Cap Corse.

Le site est principalement accessible par la voiture. Il peut être également accessible à pied ou à vélo.



Figure 41. Desserte de la zone

3.3.1.4 Déchets

La collecte des déchets est assurée par la Communauté de communes du Cap Corse. Leur traitement est assuré par le SYVADEC. Le tri est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Il est identifié 2 points tri à proximité :

- Au niveau du hameau de Mausoleo ;
- A la mairie.

Quelques déchets sont identifiés sur le site. La recyclerie la plus proche est celle de Sisco.

3.3.1.5 Réseaux techniques et servitudes publiques

L'ensemble du site est raccordé aux réseaux eau, assainissement et électricité.

3.3.2 Données d'aménagement

3.3.2.1 Documents d'urbanisme

La commune de Brando est urbanistiquement règlementée par un plan local d'urbanisme (PLU). Le site du projet se situe en zone Udca. Elle se caractérise comme une zone urbaine à caractère résidentiel constituée d'habitat collectif ou individuel.

Il est identifié une servitude liée à la présence d'un périmètre d'un monument historique classé sur une partie de la zone du projet.

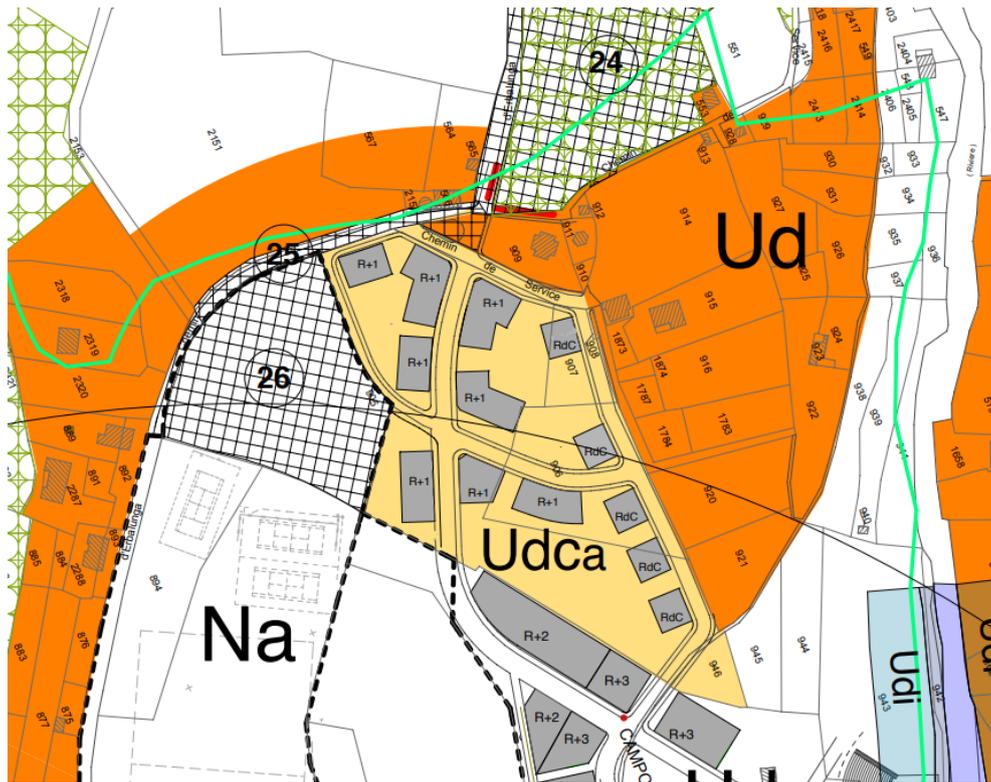


Figure 42. Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de Brando

SECTION 1 - NATURE DE L'OCCUPATION ET DE L'UTILISATION DU SOL

ARTICLE Ud 1 OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

Sont interdites :

- Les constructions à usage industriel ou d'entrepôts commerciaux.
- Les immeubles collectifs sauf en secteur Udc.
- Les activités portant atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique, du fait principalement de leur incompatibilité avec la vie urbaine.
- Les installations classées, soumises à autorisation ou à déclaration, si elles ne sont pas liées à l'activité normale de la zone centrale.
- Les affouillements et exhaussements de sol non liés à l'acte de construire.
- Les dépôts de véhicules ainsi que les dépôts de ferrailles ou de matériaux, non liés à une activité existante, et tout autre dépôt pouvant porter atteinte à l'esthétique et à la salubrité.
- Le stationnement isolé de caravanes, les terrains de camping caravanning.
- Les parcs résidentiels de loisirs.
- Les carrières.

ARTICLE Ud 2 OCCUPATION DES SOLS SOUMISES A CONDITION PARTICULIERE

Dans les zones reportées sur les plans graphiques en zone de risque d'inondation, les constructions seront soumises aux dispositions du Plan de Prévention des Risques d'inondation.

Figure 43. Règlement de la zone UCa du PLU de Brando

3.3.2.2 PADDUC

Le site du projet est identifié au sein d'une tache urbaine du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC).



Figure 44. Destination générale des sols du PADDUC (Source : AUE)

3.3.2.3 Risques majeurs

Sur la commune de Brando, il est identifié plusieurs risques majeurs :

- Feu de forêt
- Inondation

Concernant le risque inondation, la commune de Brando ne fait pas partie d'un territoire à risque inondation (TRI). Elle est recensée au sein de l'Atlas des zones inondables de la Haute Corse et de la Corse du Sud. Il est identifié un PPRN inondation sur la commune. Il n'est pas identifié de risque inondation sur le site du projet. Néanmoins les parcelles se situent à proximité d'une zone inondable.

PPRN	Aléa	Prescrit le	Approuvé le
2BDDTM20070004 - PPR-BRANDO	Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	13/08/2003	23/05/2005



Figure 45. PPRn/AZI Brando

Concernant les mouvements de terrain, la commune n'est soumise à aucun PPRn. Le site n'est pas concerné par un aléa mouvement de terrain.

Concernant le retrait-gonflement des argiles, le site du projet est exposé à un aléa faible de retrait gonflement des argiles.

Concernant l'aléa amiante environnemental, le site est exposé à un aléa faible amiante environnemental.

Concernant le risque industriel, il n'est pas identifié de PPRT sur la commune. Il n'est pas identifié d'installation classée à proximité.

Concernant le risque sismique, l'ensemble de la Corse est identifié en risque 1 très faible. La commune de Brando comprend un potentiel radon considéré comme moyen.

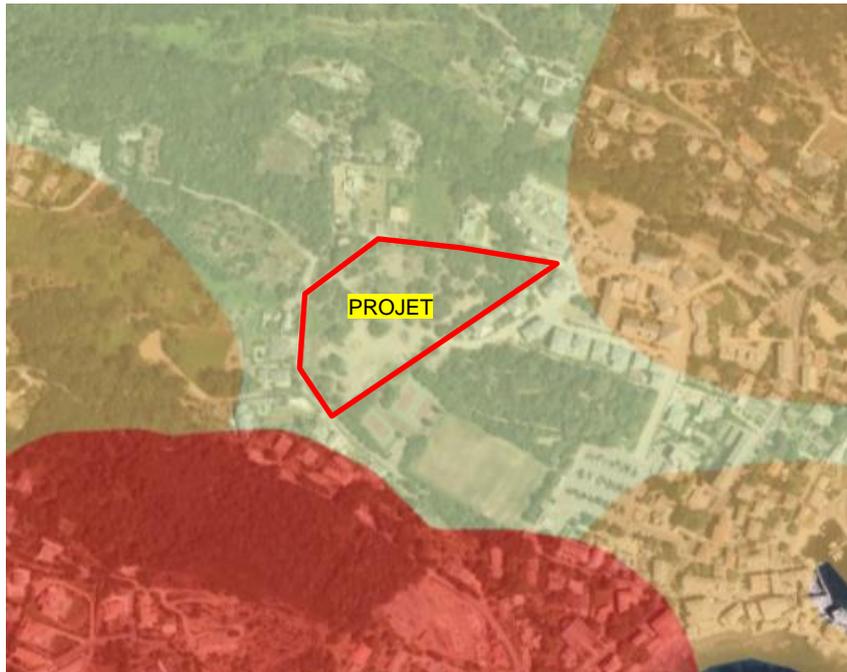


Figure 46. Aléa amiante environnemental

3.3.2.4 Patrimoine culturel et archéologique

Les parcelles du projet se situent au sein du site inscrit « Hameau d'Erbalunga et ses abords ». Une partie du site est concernée par le périmètre de monument historique lié à la présence de la Tour d'Erbalunga. Une zone archéologique sensible « Erbalunga-village » est identifiée sur les parcelles du projet.

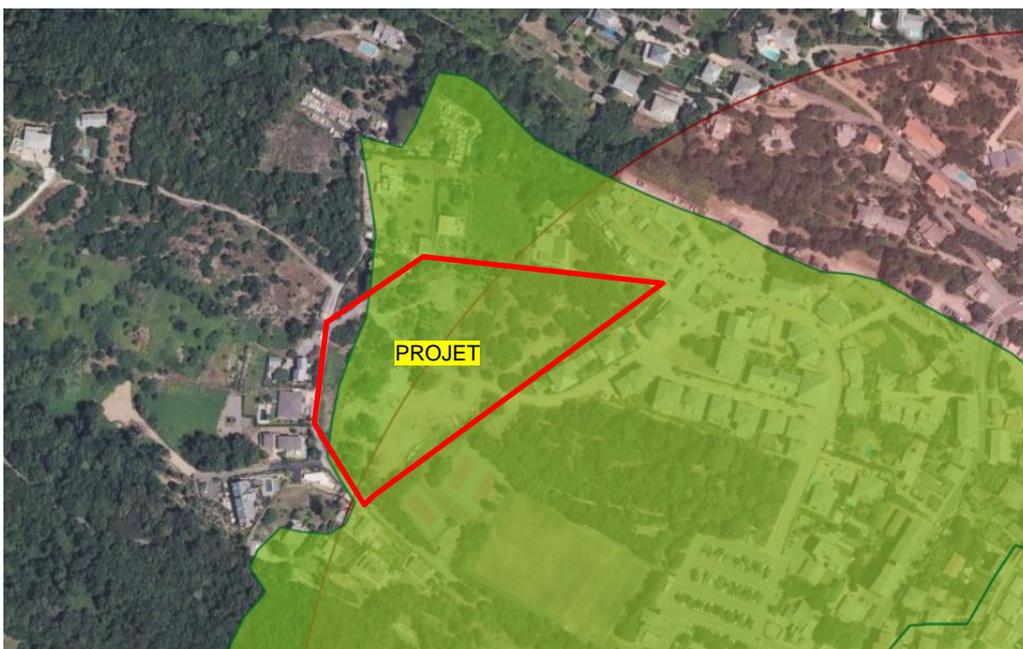


Figure 47. Zonages règlementaires du patrimoine culturel. (Source : Atlas des patrimoines)

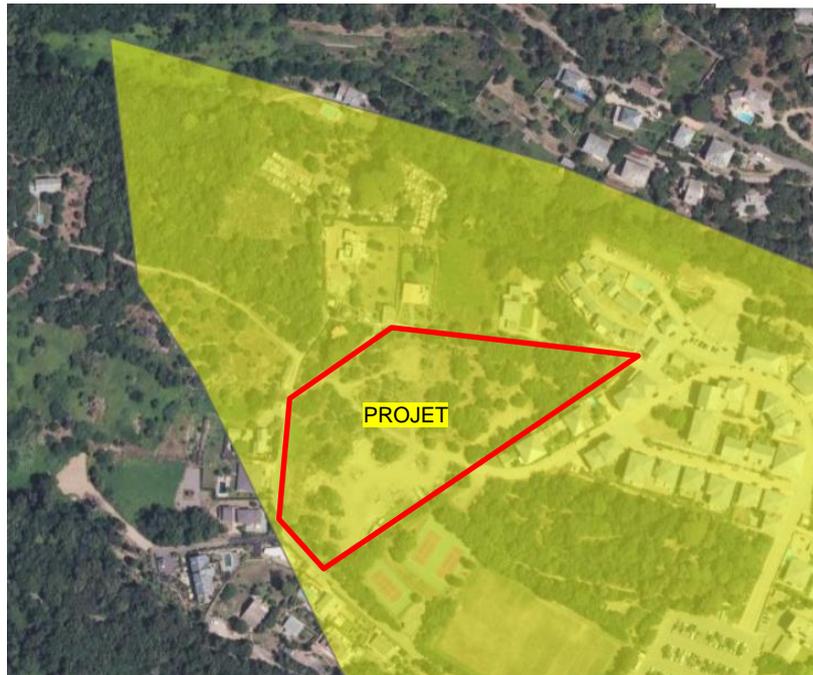


Figure 48. Zone archéologique sensible

3.3.3 Nuisances et pollutions

Le site du projet ne fait pas état de nuisances sonores, olfactives ou de pollution atmosphérique particulière.

Il est identifié quelques déchets de gravats et autres.

Selon les données de Qualit'Air Corse de la station de mesure péri-urbaine de Montesoru sur la commune de Bastia, la pollution à l'ozone est le polluant majoritaire sur la région bastiaise. Quelques pics de pollution aux particules fines sont identifiables.

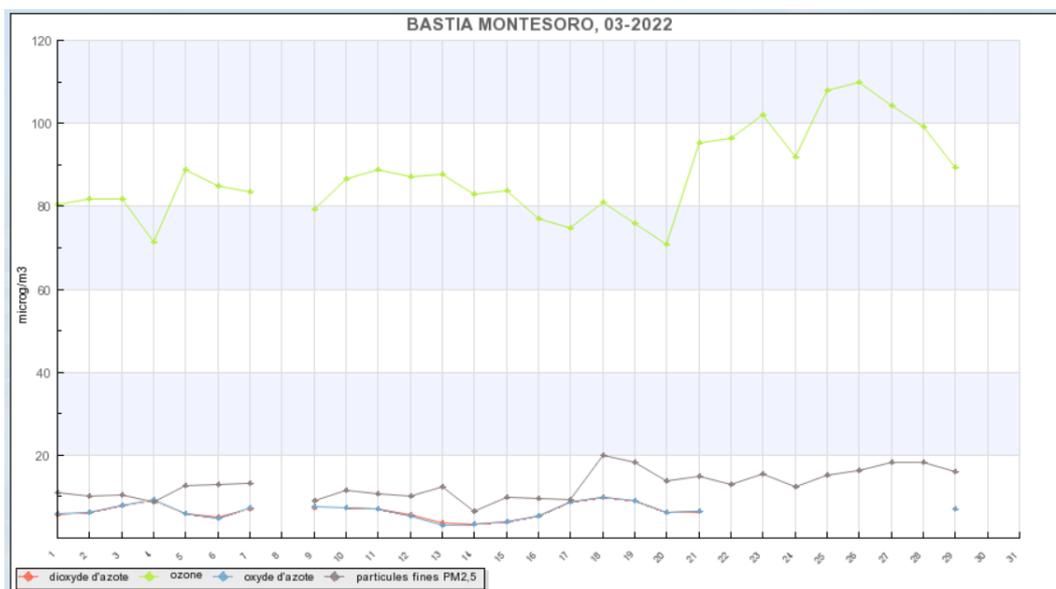
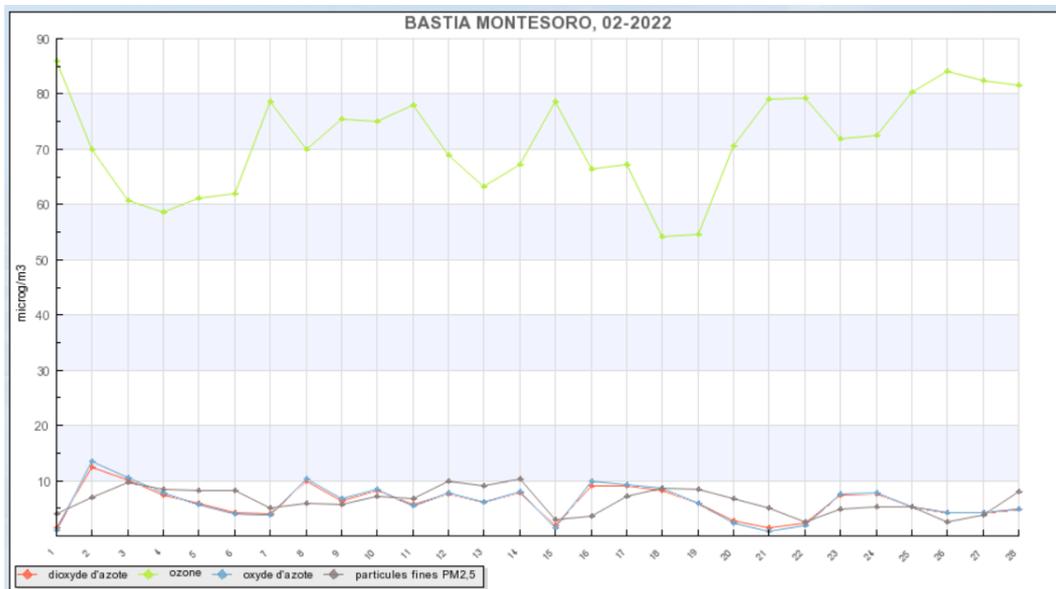
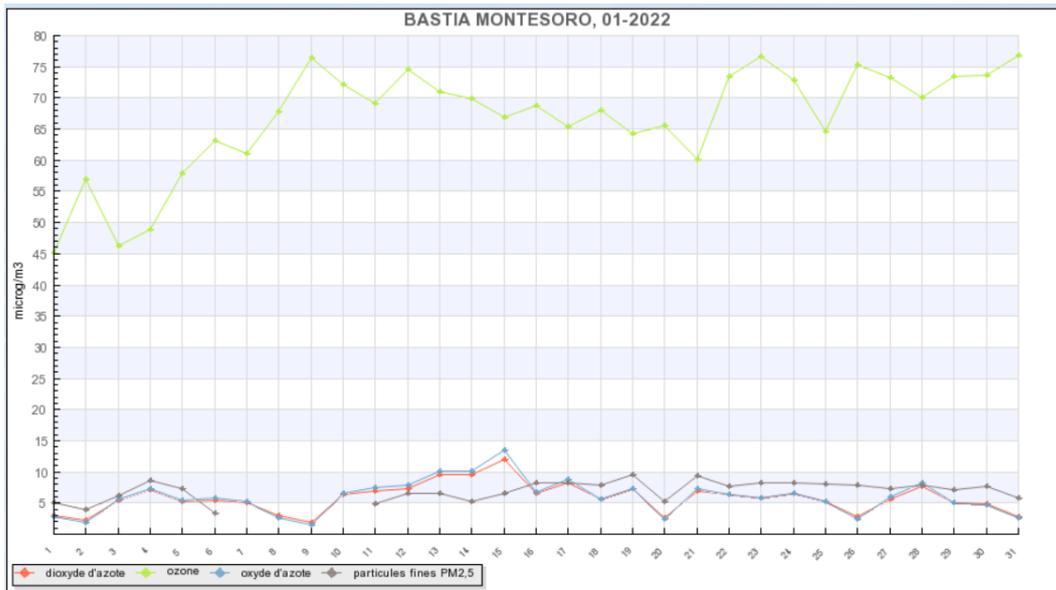


Figure 49. Mesures de qualité de l'air de la station péri-urbaine de Montesoru

3.4 Milieu paysager

3.4.1 Description du caractère paysager

3.4.1.1 Description synthétique de l'ensemble paysager et de l'unité paysagère dans lesquels s'intègre le projet³

Le projet est situé au sein de l'ensemble paysager « 2.01 CAP CORSE » et de l'unité paysagère « 2.01G Cirques de Brando – Lota »

Le paysage du Cirques de Brando – Lota où s'inscrit le projet se caractérise par :

- La présence d'un côté de la montagne, dominée par La Serra et le Monte Stellu, de l'autre la présence de la mer ;
- Les hameaux anciens accrochés au flanc du cirque de Brando ;
- Le hameau côtier d'Erbalunga et sa tour génoise ;
- Un bord de mer soumis à l'expansion résidentielle de Bastia ou l'urbanisation dégrade le paysage naturel ;
- Les carrières de Brando.

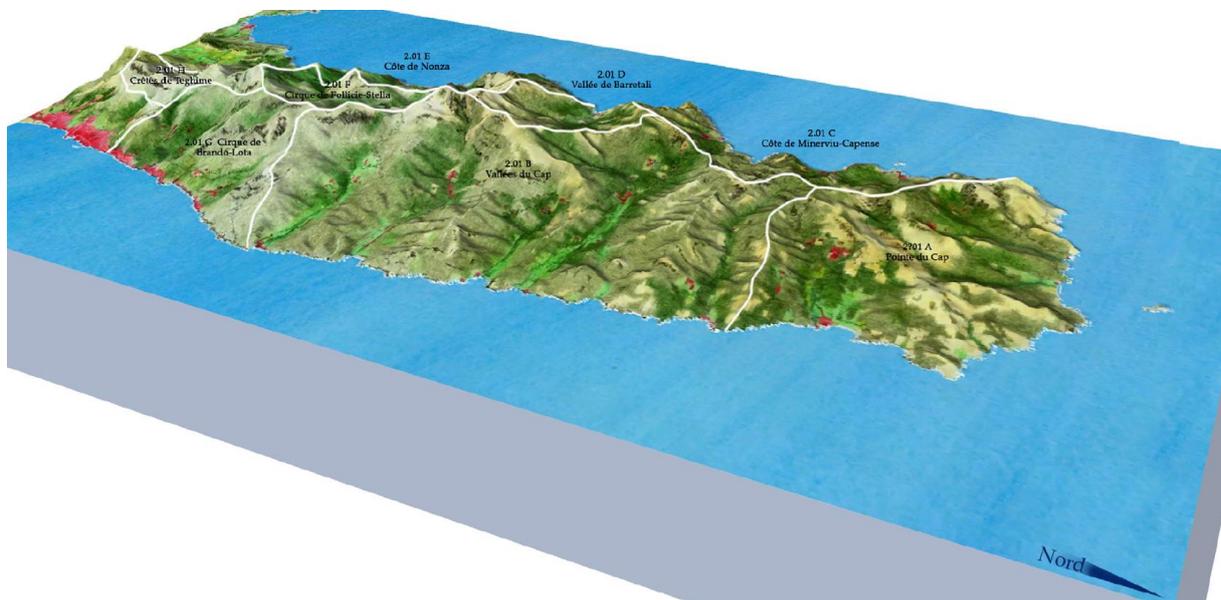


Figure 50. Bloc diagramme – contexte géographique de l'ensemble paysager du Cap Corse

³ Source : ERBA BARONA PAYSAGE. Atlas paysager de Corse, DREAL de Corse.



Les hameaux anciens, avec leurs bâtisses imposantes, accrochés aux flancs du cirque de Brando.

Vus du rivage, les versants de Brando et de Lota sont dominés par la présence presque écrasante de la montagne. Les vallées courtes et pentues, ouvertes en aval sur le rivage, prennent la forme de cirques semi-fermés qui s'adossent en amont à la barrière de la Serra et au Monte Stellu. Les hameaux ont été bâtis sur des épaulements du relief dégageant la vue sur la mer. Sauf autour de ces noyaux villageois anciens, encore entourés de chênes verts ou de châtaigniers, et dans le creux des vallons dont la ripisylve souligne le tracé, un maquis bas couvre les pentes. La végétation porte ici les stigmates d'incendies répétés. Mais les feux ont aussi mis au jour les anciennes terrasses de culture, ainsi que les vestiges nombreux d'un riche passé historique.



San Martino di Lota sur sa crête, au fond Santa Maria di Lota

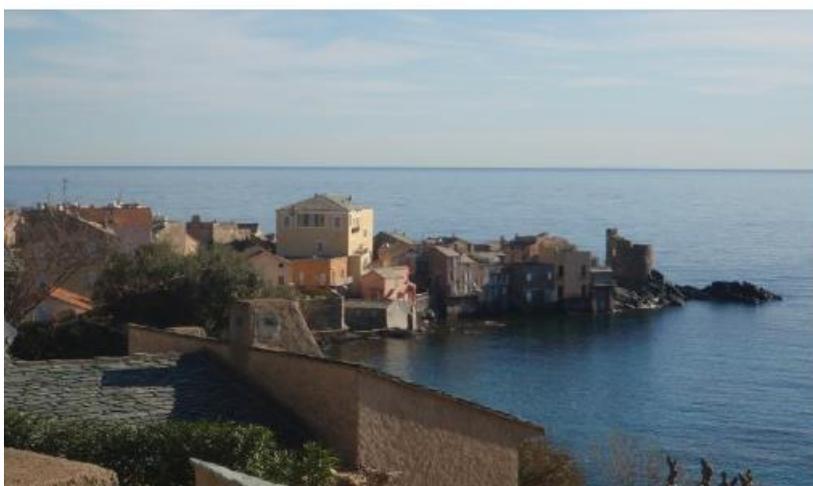


Le cirque de Brando vu depuis la marine.

Depuis la RD54, une belle perspective sur le fond du cirque.



A l'inverse, depuis les hameaux des versants, lorsque les perspectives s'ouvrent vers l'aval c'est la présence de la mer qui devient prépondérante... Erbalunga, avec ses maisons les pieds dans l'eau et sa tour génoise, fut au XVI^e siècle la première marine du cap habitée de façon permanente. On peut toujours voir à Castellu, au-dessus de la bourgade, les ruines du château médiéval des Gentile, puissante famille féodale capcorsine.



L'urbanisation d'Erbalunga s'étend aujourd'hui sur la mince frange côtière où se concentrent services et activités, tandis que rien ou presque ne dérange la tranquillité des hameaux environnants.

3.4.1.2 Le caractère paysager de la parcelle d'accueil du projet et de son paysage immédiat

La parcelle d'accueil du projet et son paysage immédiat présentent un caractère anthropisé. Bien que de la verdure et du boisement sont encore présents sur la parcelle, celle-ci présente des sols rudéralisés qui dégradent son esthétique, et ses abords sont fortement urbanisés.

Voir photographiques proches et lointaines pages suivantes.



PC 08.1



PC 08.2



PC 08.3



PC 08.4

Maître de l'ouvrage

SARL Mucchitana
340 Rue des Platanes
Chez SAS Hold Mat
20 290 Borgo

Architecte

SARL PIERI.s Architect
Imp. Julie ZANNI BARBONI
Rés. "Le Rubis", Paratojo
20 200 Bastia

Construction d'un ensemble immobilier de 21 bâtiments

Domaine U CAMPU
Lieu dit "CAMPO" - 20 222 Brando

PC 08 - Photographies de l'environnement lointain

Echelle :
1 / - ème

Octobre 2021

Figure 51. Photographies de l'environnement lointain



PC 07.1



PC 07.2



PC 07.3



PC 07.4

Maître de l'ouvrage

SARL Mucchitana
340 Rue des Platanes
Chez SAS Hold Mat
20 290 Borgo

Architecte

SARL PIERI.s Architect
Imp. Julie ZANNI BARBONI
Rés. "Le Rubis", Paratojo
20 200 Bastia

Construction d'un ensemble immobilier de 21 bâtiments

Domaine U CAMPU
Lieu dit "CAMPO" - 20 222 Brando

PC 07 - Photographies de l'environnement proche

Echelle :
1 / - ème

Octobre 2021

Figure 52. Photographies de l'environnement proche

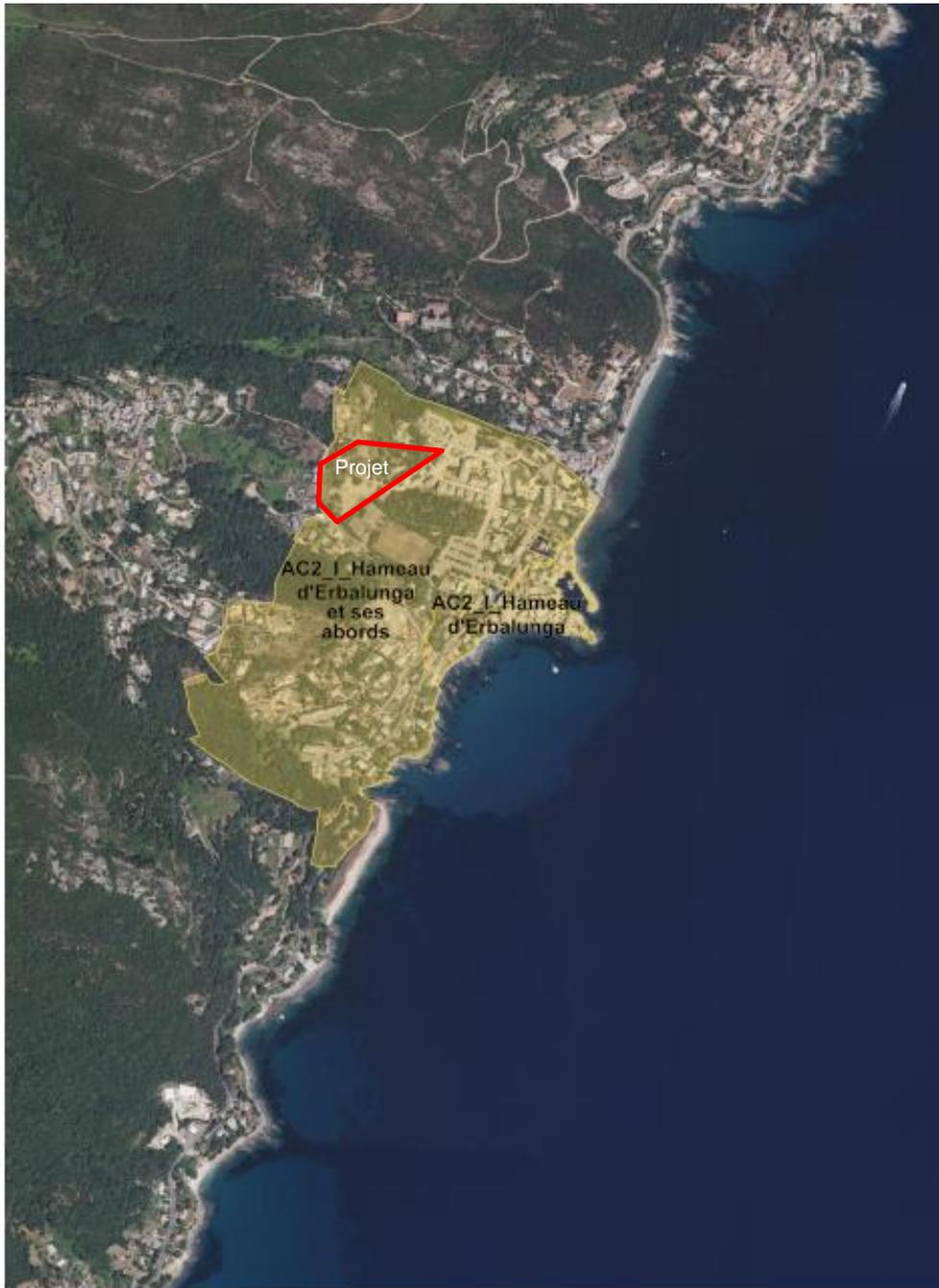
3.4.2 Zonages paysagers (sites/monuments classés/inscrit, etc.)

Le projet est situé au sein du site inscrit de Corse au titre de la loi du 2 mai 1930 « Hameau d'Erbalunga et ses abords »

Par ailleurs, aucun monument classé ou inscrit n'est situé sur la parcelle d'accueil du projet ou ses abords.

Les monuments classés et inscrits sur Brando dans l'environnement du projet sont :

- Le monument inscrit « La Tour d'Erbalunga » ;
- Le monument inscrit « Chapelle de la confrérie de la Sainte-Croix » au hameau de Castello ;
- Le monument classé « Chapelle Notre-Dame-des-Neiges en totalité y compris les peintures murales » au hameau de Castello ;
- Le monument classé « Maison dite "Ferdinandi" » au hameau de Pozzo.



04.15.2022

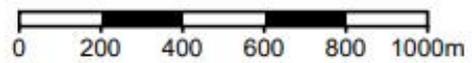
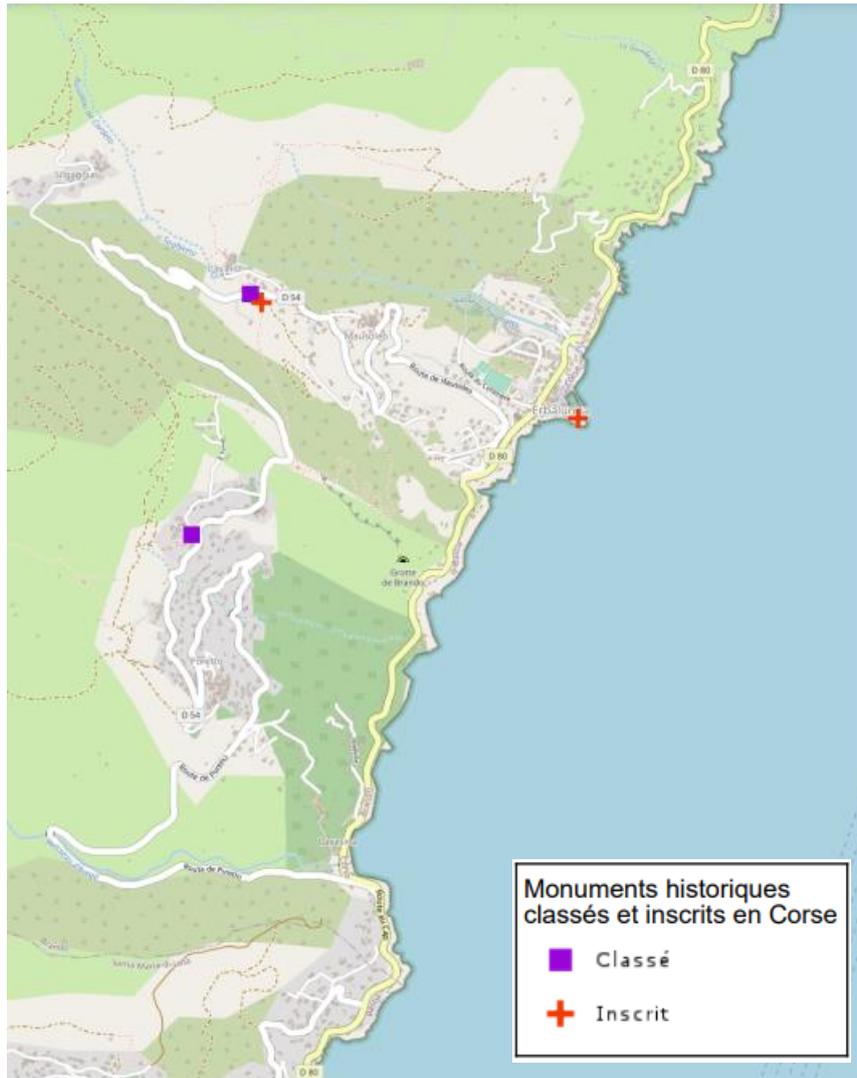


Figure 53. Localisation du projet au sein du site inscrit « Hameau d'Erbalunga et ses abords » (source : geOrchestra)



04.15.2022

Figure 54. Localisation des monuments classés et inscrits sur Brando dans l'environnement du projet

3.4.3 Covisibilités

Le projet présentera des covisibilités depuis :

- Les zones d'habitations et voiries voisines, qui rappelons-le sont situées au sein du site inscrit de Corse au titre de la loi du 2 mai 1930 « Hameau d'Erbalunga et ses abords » ;
- Certaines habitations du hameau de Mausoleo qui surplombe Erbalunga.

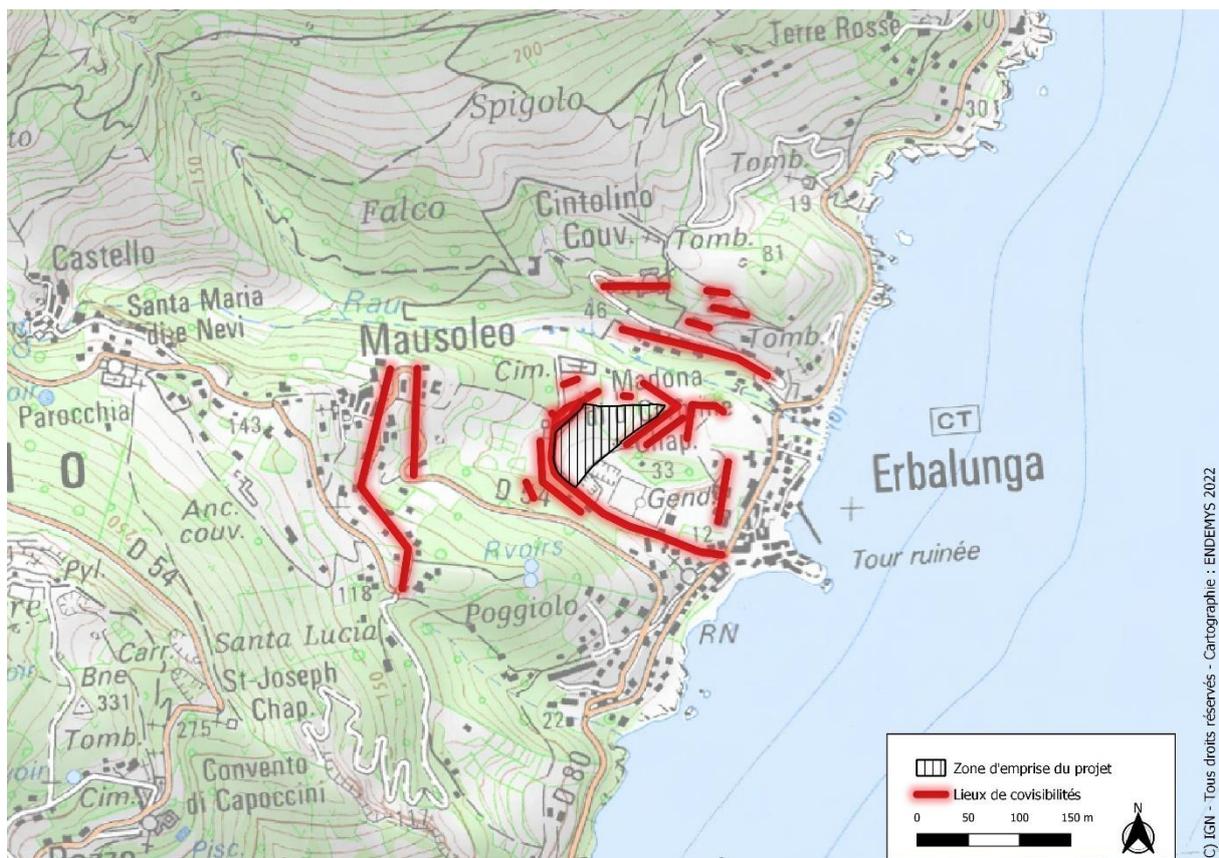


Figure 55. Lieux de covisibilité avec le projet

4 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Incidences potentielles du projet

4.1.1 Sur les ressources

4.1.1.1 *Prélèvements d'eau*

Le projet sera connecté au réseau d'eau potable, et aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est identifié sur les emprises du projet ou à ses abords. Ainsi, aucun impact n'est identifié sur les prélèvements

4.1.1.2 *Drainages / modifications prévisibles des masses d'eau souterraines*

Aucun drainages ou modifications prévisibles des masses d'eau souterraines n'est engendré par le projet.

Notons uniquement que comme tout chantier, un transfert de pollution vers les eaux souterraines est possible. En effet, en phase travaux les pollutions susceptibles d'être transférées par déversement accidentel de produits polluants peuvent être de plusieurs origines et liées à :

- La présence de produits polluants (hydrocarbures, déchets...) dont le stockage ou l'utilisation seraient inadaptés ;
- Des eaux de lavages diverses susceptibles de se déverser dans le milieu
- Une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants.

Toutefois, le cas échéant, cette situation résulterait d'un événement ponctuel, accidentel et sans grande ampleur au regard de la nature des travaux.

En phase de fonctionnement, un risque de pollution diffuse peut également apparaître par lessivage des sols où circulent et stationnent les véhicules des usagers du projet et qui peut entraîner un transfert de polluants déposés par les véhicules (hydrocarbures, microparticules...) dans le milieu.

Notons également, que le projet induira une imperméabilisation partielle des sols avec une augmentation du ruissellement et une moindre infiltration des eaux dans le sol.

Toutefois, ces incidences restent faibles vis-à-vis de la qualité des masses d'eau souterraines.

4.1.1.3 Excédent ou déficit en matériaux

Le projet n'engendre aucun excédent, ni déficit de matériaux.

4.1.2 Sur le milieu naturel

4.1.2.1 Perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante

Impact sur les habitats naturels

Le projet induira la dégradation du bosquet de chêne liège (6000 m²) présent sur le site. Le reste du terrain est constitué d'habitat anthropisé.

Impact sur les milieux aquatiques ou humides

Seul un point d'eau a été identifié sur la parcelle d'accueil du projet mais il est situé hors zone aménagée. Ainsi, il pourra facilement être évité. De plus, le cours d'eau le plus projet est situé à 85m au Nord, ce qui est éloigné pour considérer un risque de dégradation. Par conséquent, le projet n'engendrera aucun impact sur les milieux aquatiques ou humides.

Impact sur la flore

Aucune espèce végétale patrimoniale n'est recensée sur les emprises du projet ou ses abords. Par conséquent, au regard des connaissances actuelles aucun impact n'est identifié sur la flore patrimoniale. Seule une flore non patrimoniale et commune sera impactée.

Impact sur la faune

Concernant la faune, le projet aura deux impacts en phase de travaux si aucune mesure n'est prise :

- Si les travaux de libération des emprises (enlèvement et coupe de la végétation, terrassement, ...) ont lieu lors de la période de reproduction de la faune, à savoir de mars à octobre, des spécimens (pontes, niches, jeunes, immatures, adultes) pourraient être détruits. Certaines espèces concernées (notamment chez les oiseaux, reptiles et amphibiens) sont protégées, bien que communes.
- Les travaux engendreront une dégradation d'habitats favorables à la présence d'espèce animales protégées. Notons que certaines espèces pourront coloniser les espaces verts du projet (oiseaux, lézards, couleuvre, hérisson...). Rappelons également, que le seul point d'eau attractif pour les amphibiens est situé hors zone aménagée, ce groupe ne sera donc pas impacté.

En phase de fonctionnement, une pollution lumineuse peut être engendrée par les éclairages du projet et pourrait induire un dérangement des chiroptères. Cependant, le projet est localisé dans une zone déjà bien éclairée.

Impact sur les continuités écologiques

Aucun réservoirs, ni corridors terrestres ou aquatiques de la trame verte et bleue de Corse sont interceptés par le projet. Par conséquent, aucun impact n'est recensé.

4.1.2.2 Impact sur un habitat / une espèce, inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 dans lequel le projet est implanté ou situé à proximité.

Le projet se situe à plus de 2,5 km d'un site Natura 2000, par conséquent aucun habitat ou espèce n'est impacté de façon directe ou indirecte par le projet en phase travaux et d'exploitation.

4.1.2.3 Incidences sur les zonages écologiques

La zone d'emprise du projet ne se situe au sein d'aucun zonage écologique. Par conséquent aucun impact direct sur les zonages écologiques n'est engendré par le projet.

Le projet se situe à 200m de la ZNIEFF de type 2 « chênaies vertes du Cap Corse. La ZNIEFF est définie pour ses grands ensembles naturels, en l'occurrence les boisements de chêne vert du Cap Corse. Le projet, en phase travaux ou fonctionnement, n'induit aucune incidence indirecte sur le boisement de chêne vert classé en ZNIEFF à plus de 200m et sans connexion écologique fonctionnelle particulière.

4.1.2.4 Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes

Le projet se situe sur des parcelles naturelles mais dans un espace urbanisé répertorié au PLU et au PADDUC. Cette consommation d'espace naturel est prise en compte dans les documents d'aménagement.

Les aménagements extérieurs permettent de garder un caractère globalement naturel au projet ce qui diminue l'impact de celui-ci. En effet, l'ensemble des espaces extérieurs sera végétalisé. En partie haute du site, un cœur d'ilot organise une zone fortement plantée, seront aménagés par des planches à l'image des restanques significatives de ce paysage.

4.1.3 Sur les risques

4.1.3.1 Risques technologiques concernant le projet

Il n'est pas identifié de risques technologiques sur le site ou à proximité du projet. Il n'y a donc pas d'impact identifié.

4.1.3.2 Risques naturels concernant le projet

Le site du projet est exposé à un aléa faible amiante environnemental et retrait-gonflement des argiles. L'impact peut donc être évalué comme faible. Une mesure de prévention et de protection des travailleurs lors des travaux lié à la présence de l'amiante environnemental peut être mise en place.

4.1.3.3 Risques sanitaires engendrés par le projet ou concernant le projet

Il n'est pas identifié de risques sanitaires liés au projet. Aucun périmètre de protection de captage d'eau potable n'est identifié.

4.1.4 Sur les nuisances

4.1.4.1 Déplacements / trafics engendrée par le projet

La phase de travaux engendrera le trafic de camions de chantier ce qui augmentera le trafic sur la zone. Néanmoins, ce trafic reste limité dans le temps et de manière intermittente, ce qui limite l'impact.

4.1.4.2 Nuisances sonores engendrées par le projet ou concernant le projet

La phase travaux du projet pourra engendrer de manière occasionnelle des nuisances sonores pour les habitations alentours. Cette incidence reste limitée puisque occasionnelle et temporaire. De plus les travaux ne seront pas réalisés en période nocturne.

La phase de fonctionnement n'engendrera pas de nuisances sonores.

4.1.4.3 Nuisances olfactives engendrées par le projet ou concernant le projet

Seule la phase travaux pourra engendrer accidentellement des nuisances olfactives. L'émergence de nuisances olfactives reste très limitée.

4.1.4.4 Vibrations engendrées par le projet ou concernant le projet

Seule la phase travaux peut occasionnellement engendrer des vibrations, néanmoins la survenue de cet impact reste très limitée.

4.1.4.5 Emissions lumineuses engendrées par le projet ou concernant le projet

En phase travaux, aucune émissions lumineuses ne sera produite. En phase de fonctionnement, des éclairages seront installés au niveau de l'ensemble immobilier. Notons en outre, qu'un éclairage public est déjà présent au niveau des voiries et des zones habitats voisines.

4.1.5 Sur les émissions

4.1.5.1 *Rejets dans l'air*

La production et l'acheminement des matériaux, ainsi que les engins de travaux et les véhicules des usagers de l'ensemble immobilier seront des sources d'émission de gaz à effet de serre.

4.1.5.2 *Rejets liquides*

Par sa nature, le projet n'induirait pas de rejet liquide.

Toutefois, en phase travaux des transferts de pollution par déversement accidentel de produits polluants pourraient apparaître avec :

- Des laitances de béton,
- Des eaux de lavages diverses susceptible de se déverser dans le milieu ;
- Une fuite, un déversement ou un rejet accidentel (lors de ravitaillement) de produits polluants, comme une perte de carburant.

Toutefois, le cas échéant, cette situation résulterait d'un événement ponctuel, accidentel et sans grande ampleur au regard de la nature des travaux.

4.1.5.3 *Effluents*

Le projet sera relié au réseau d'assainissement public. Il n'est donc pas identifié d'impact.

4.1.5.4 *Production de déchets*

La phase travaux engendrera nécessairement la production de déchets suivants : DIB, Déchets ménagers et BTP.

La collecte et leur traitement sont prévus par les entreprises qui en sont responsables comme producteurs.

La phase de fonctionnement engendrera majoritairement la production de déchets ménagers et de tri sélectif. Des containers seront prévus à cet effet en coordination avec la Communauté de communes du Cap Corse.

4.1.6 Sur le patrimoine / le cadre de vie / la population

4.1.6.1 *Atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysage*

Le projet induira une modification du paysage à l'échelle de la parcelle qui évoluera d'un caractère naturel vers un caractère urbanisé. Rappelons que la qualité paysagère de la parcelle est en partie dégradé par des surfaces rudéralisées.

Le projet se situe au sein d'un site inscrit, du périmètre d'un monument historique et d'une

zone archéologique sensible. Les travaux devront donc faire l'objet d'une autorisation de l'Architecte des bâtiments de France, et concernant la zone archéologique, des fouilles préventives pourront être demandées par l'administration.

4.1.6.2 Modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol

Les parcelles du projet sont actuellement inutilisées. Le projet est prévu au plan local d'urbanisme, il n'y a pas de modification sur les activités humaines présentes. Il n'est donc pas identifié d'impact.

4.2 Incidences cumulées du projet avec d'autres projets existants ou approuvés

Le projet d'aménagement d'un parc sur la commune de Brando s'intègre sur un territoire où se développent d'autres projets connus et faisant l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale de Corse. Le pas de temps utilisé est de 4 ans, durée pendant lequel un projet est réputé construit et dont les données environnementales produites sont réputées valables.

Concernant les avis de l'autorité environnementale, il est recensé les projets suivants sur la zone géographique du projet de construction :

Date de l'avis	Commune	Dénomination du projet	Type de projet	Impact soulevé par l'avis
14/12/2020	Biguglia	Projet de création d'un ensemble immobilier-SCCV Petrelle	Construction	Consommation d'espaces naturels ou agricoles Biodiversité Risques naturels
10/09/2019	Lucciana	Projet de création d'une centrale photovoltaïque flottante société AKUO Energies	Energies renouvelables	Qualité de l'eau Biodiversité
12/04/2019	Barretali	Projet de centrale photovoltaïque au sol avec stockage société Corsica Verde	Energies renouvelables	Consommation d'espaces Mutation du paysage Excavation de terres amiantifères Biodiversité

Compte tenu des avis MRAE identifiés, les principaux impacts dans la région de Bastia/Cap Corse concernent principalement des projets de construction et d'énergies renouvelables ayant des impacts principaux sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles et la biodiversité.

La consommation foncière du projet de construction d'un ensemble de 21 bâtiments est prise en compte au sein du calcul des surfaces du plan local d'urbanisme. Il rentre également dans le cadre d'une zone urbaine répertoriée par le PADDUC, ce qui limite l'émergence d'impact cumulé sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles.

Concernant la biodiversité, les populations d'espèces impactés par les projets de Biguglia, Lucciana et Barretali ne concerne pas les mêmes populations que le présent projet. Bien qu'un effet cumulé puisse être considéré, il ne peut être considéré comme significatif sur l'état de conservation des populations. En outre, la mise en œuvre de mesures écologiques permet de supprimer ou diminuer les incidences.

L'impact cumulé avec ces projets cités ci-avant peut être considéré comme négligeable.

5 Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Le tableau ci-dessous présente les mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

Tableau III. Mesures environnementales du projet

Compartiments environnementaux	Mesures environnementales	Effets négatifs notables du projet évités ou réduits
Les ressources	Mise en œuvre de précaution environnementale en phase chantier	Risques de pollution accidentelle en phase travaux
	Végétalisation de l'ensemble des espaces extérieurs Traitement des espaces de stationnements en tuf stabilisé afin de maintenir une perméabilité des sols	Imperméabilisation des sols
Le milieu naturel	Renaturalisation de la partie sud-est de la parcelle non aménagée par l'ensemble immobilier (voir carte ci-dessous) Végétalisation de l'ensemble des espaces extérieurs, avec notamment (1) préservation au maximum des arbres présents et replantation des arbres (essences locales) qui devront être supprimés ; (2) plantation d'arbres à hautes tiges sur espaces de stationnements ; (3) végétalisation des deux accès du domaine U Campu, à l'est depuis l'ensemble résidentiel existant et à l'ouest depuis la route du cimetière Conservation et restauration de murs et murets en pierre traditionnelle existant sur les limites périphérique favorable à la petite faune (oiseaux, reptiles) Mettre en protection durant la phase travaux le point d'eau présent sur la périphérie Est de la parcelle	Dégradation des habitats naturels et des milieux attractifs pour la faune
	Organiser le calendrier des travaux en évitant les périodes sensibles (de mars à octobre) pour la faune.	Eviter la destruction de spécimens d'espèces animales
Les risques	Evaluer la présence d'amiante environnemental et prendre les dispositions réglementaires liées à la protection des travailleurs sur le chantier.	Eviter l'impact dû à l'amiante environnemental.
Les nuisances	Information des usagers de la zone du projet.	Nuisances liées à la phase travaux
Les émissions	Minimiser les émissions de polluants atmosphériques provenant de la combustion des moteurs de véhicules et engins	Permet de limiter la Production et du dégagement de gaz à effet de serre durant la phase travaux

Compartiments environnementaux	Mesures environnementales	Effets négatifs notables du projet évités ou réduits
	Mise en œuvre de précaution environnementale en phase chantier	Risques de pollution accidentelle en phase travaux (rejets liquides) et rejet de déchet dans le milieu par négligence ou mauvaise gestion
Le patrimoine / le cadre de vie / la population	Prendre en compte les zonages liés au patrimoine culturel par un avis de l'Architecte des Bâtiments de France	Réduction de l'impact lié à la présence d'un site inscrit et d'un périmètre de monument historique
	Prendre en compte la zone archéologique sensible par la réalisation de fouilles préventives	Eviter l'impact de la construction sur des vestiges archéologiques
	<p>Choix d'aménagements paysager de qualité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renaturalisation de la partie sud-est de la parcelle non aménagée par l'ensemble immobilier (voir carte ci-dessous) • Végétalisation de l'ensemble des espaces extérieurs, avec notamment (1) préservation au maximum des arbres présents et replantation des arbres (essences locales) qui devront être supprimés ; (2) plantation d'arbres à hautes tiges sur espaces de stationnements ; (3) végétalisation des deux accès du domaine U Campu, à l'est depuis l'ensemble résidentiel existant et à l'ouest depuis la route du cimetière • Conservation et restauration de murs et murets en pierre traditionnelle existant sur les limites périphérique • Choix des matériaux en cohérence avec l'image du village corse en général et celui plus • précisément d'Erbalunga : La chaux pour les façades, la lauze sur les toitures, le bois pour les portes d'entrées, La pierre pour le revêtement des terrasses, les murs sont réalisés avec le schiste extrait du terrain, menuiseries extérieures en aluminium avec une variation de couleurs selon les teintes du contexte du village d'Erabalunga • L'ensemble des espaces extérieurs seront aménagés par des planches à l'image des restanques significatives de ce paysage 	Modification du paysage

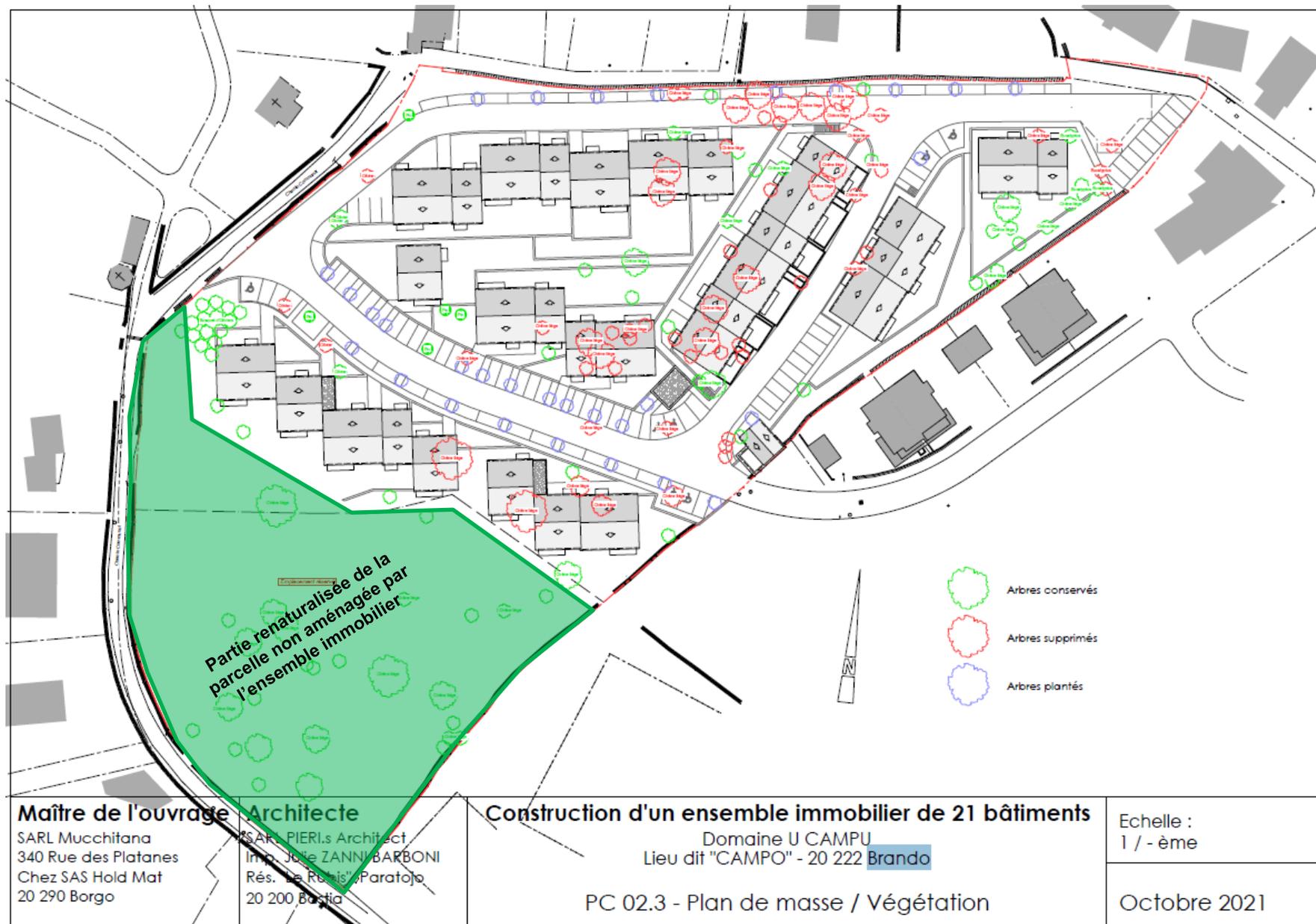


Figure 56. Localisation des arbres conservés / supprimés / plantés, et de la partie renaturalisée de la parcelle non aménagée (mesure écologique et paysagère)



Figure 57. Caractère naturel et végétalisé maintenu au maximum en mesure écologie et paysagère